

Conditions d'utilisation des services Mercedes me connect

Version 001.007.018.23-16

VEUILLEZ LIRE LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES MERCEDES ME CONNECT. LES PRÉSENTES CONDITIONS TOUCHENT VOS DROITS. EN UTILISANT LES SERVICES MERCEDES ME CONNECT, VOUS CONVENEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES PRÉSENTES CONDITIONS. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES PRÉSENTES CONDITIONS, VOUS ÊTES PRIÉ DE NE PAS UTILISER LES SERVICES MERCEDES ME CONNECT. NOUS VOUS INVITONS AUSSI À CONSULTER LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE MERCEDES-BENZ CANADA AU <https://www.mercedes-benz.ca/fr/legal-notice/privacy-policy>.

Les services de télématique et d'information Mercedes me connect comportent la collecte de renseignements personnels, notamment des données de géolocalisation du véhicule et des informations sur les habitudes de conduite. Nous vous invitons aussi à consulter l'avis de confidentialité pour les véhicules connectés, que l'on peut trouver ici : <https://www.mercedes-benz.ca/fr/legal-notice/connected-vehicle>

Partie I – Conditions générales

1. Champ d'application

Les conditions d'utilisation générales des services Mercedes me connect qui sont énoncées dans la Partie I ci-après (les « conditions générales »), les conditions d'utilisation spéciales qui sont énoncées à la Partie II qui suit (les « conditions spéciales ») et l'aperçu des services Mercedes me connect (l'« aperçu des services »), tous publiés par Mercedes-Benz Canada Inc. (« MB Canada »), (collectivement, les « conditions d'utilisation ») s'appliquent à la prestation des services d'information et de télématique Mercedes me connect, à l'activation temporaire des fonctionnalités à la demande et à la prestation d'autres services numériques (les « services ») par MB Canada et à l'utilisation des services par le client.

L'aperçu des services est un élément essentiel des conditions d'utilisation. En cas d'incompatibilité entre les conditions générales, les conditions spéciales ou l'aperçu des services, les conditions spéciales ou l'aperçu des services ont préséance, sauf la clause 9.3 des conditions générales.

2. Client

2.1 Le « client » est la personne qui remplit les conditions de la clause 4.1 des présentes et qui a convenu d'être liée par les présentes conditions

d'utilisation conformément à la clause 3.1 des présentes. Le « client » peut être un consommateur ou un entrepreneur. Un consommateur est une personne physique qui conclut une transaction juridiquement contraignante à des fins qui ne peuvent être attribuées principalement à ses activités professionnelles indépendantes ou à ses activités commerciales. Un entrepreneur est une personne physique ou morale ou une société de personnes ayant la capacité juridique, au moment de conclure une transaction juridique, d'agir dans le cadre de l'exercice de ses activités professionnelles indépendantes ou de ses activités commerciales.

3. Date d'effet des conditions d'utilisation, droit d'utiliser les services

3.1 Avant d'utiliser les services, le client doit s'inscrire auprès de MB Canada, créer une ID Mercedes me et accepter les présentes conditions d'utilisation. Les conditions d'utilisation prennent effet entre le client et MB Canada lorsque le client reçoit un message confirmant son acceptation des conditions d'utilisation, mais au plus tard à la date à laquelle le client peut commencer à utiliser les services pour la première fois.

Si le client est un entrepreneur (au sens donné à ce terme à la clause 2.1), il devra également conclure une convention relative au traitement des données en sous-traitance avec MB Canada avant la date d'effet des présentes conditions d'utilisation.

3.2 MB Canada offre les conditions d'utilisation dans les deux langues officielles. En cas de doute quant à l'interprétation des conditions d'utilisation, la langue de la version initialement acceptée par le client s'applique.

3.3 MB Canada se réserve le droit de modifier et de compléter les présentes conditions d'utilisation. Les changements apportés peuvent découler de percées technologiques, du développement des services stipulés dans le contrat et de l'ajout de nouveaux services. Les nouveaux services deviennent actifs seulement une fois que le client les a activés dans son compte d'utilisateur. En outre, MB Canada peut modifier les présentes conditions d'utilisation pour d'autres raisons, y compris, mais sans s'y limiter, des nouveautés techniques ou des modifications des lois applicables. Pour prendre connaissance de la

version la plus récente des présentes conditions d'utilisation, veuillez consulter : <https://www.mercedes-benz.ca/fr/legal-notices/connected-vehicle>.

Les autres modifications et compléments apportés aux présentes conditions d'utilisation seront communiqués au client par écrit, au moins trente jours avant la date à laquelle ils prennent effet (ce délai étant calculé à partir de la date à laquelle le client a reçu l'avis). Le client sera réputé avoir accepté les changements s'il ne résilie pas les présentes conditions d'utilisation dans les trente jours suivant la réception de l'avis. MB Canada informera le client de cette conséquence juridique séparément dans l'avis en question.

4. Étendue des services

- 4.1 Les services s'adressent aux consommateurs ou aux entrepreneurs (au sens donné à ces termes à la clause 2.1) qui sont propriétaires inscrits du véhicule dans lequel les services sont utilisés, ou qui sont autorisés par le propriétaire inscrit à utiliser le véhicule et les services (p. ex., un employé utilisant une voiture de fonction, un crédit-preneur du véhicule). En outre, a) le lieu de résidence permanent (c.-à-d. l'adresse d'inscription) des consommateurs doit se trouver à l'intérieur des frontières géographiques du Canada; et b) le domicile des entrepreneurs doit se trouver à l'intérieur des frontières géographiques du Canada. Le lieu de résidence et le lieu de l'établissement commercial sont appelés ci-après la « résidence ».

Étant donné que Mercedes-Benz AG (« MBAG ») est le promoteur original des services Mercedes me connect et offre les services à MB Canada, l'étendue des services offerts par MBAG et l'offre de services et de fonctionnalités particuliers dans certains marchés et pays peuvent varier. Les nouveautés et développements, le cas échéant, seront offerts à MB Canada et à ses clients respectifs.

Une fois que les conditions d'utilisation seront entrées en vigueur, le client aura le droit d'utiliser gratuitement certains services (les « services gratuits »). Les services gratuits sont plus amplement décrits dans l'aperçu des services et à l'onglet Services gratuits du portail client (le « portail client ») dont il est question à la clause 13.3 des présentes. Une fois que les conditions d'utilisation seront entrées en vigueur, le client pourra acheter le droit d'utiliser certains autres services (les « services tarifés »). L'achat des services tarifés est assujéti aux conditions dont le client et MB Canada auront convenu, y compris les conditions de la Boutique

Mercedes me. Les présentes conditions d'utilisation s'appliquent à l'utilisation que le client fait des services, y compris les services tarifés.

Si l'une ou l'autre des conditions du client diffère des présentes conditions d'utilisation, elle ne sera pas applicable, à moins que MB Canada n'en reconnaisse la validité expressément par écrit.

Important : Les services sont offerts tant que la technologie du véhicule du client est prise en charge; MB Canada se réserve le droit de modifier ou d'interrompre les services à quelque moment que ce soit sans éventuelle obligation. Pour obtenir des renseignements au sujet des services disponibles, il y a lieu de se reporter à l'aperçu des services.

- 4.2 Sous réserve de la clause 4.10 des présentes, les services offerts par MB Canada le sont en général dans l'ensemble du Canada; toutefois, l'accessibilité complète aux services au sens de l'aperçu des services en cours de validité n'est garantie qu'au Canada pour les clients canadiens. Si certains services sont géographiquement limités ou ne sont pas disponibles à certains moments, cela sera indiqué dans les descriptions des services. Si le véhicule est utilisé dans un pays autre que le pays de résidence (p. ex., de l'autre côté de la frontière) ou a été importé d'un pays autre que le pays de résidence, les services pourraient être perturbés ou ne pas fonctionner du tout en raison du fait que le véhicule est muni d'un équipement technique propre à un certain pays (p. ex., le module de communication) ou en raison de la disponibilité nationale de fournisseurs tiers qui fournissent ou hébergent du contenu, des produits ou des services de tiers relatifs aux services, tels que les fournisseurs de services de diffusion en continu (collectivement, les "fournisseurs tiers").

- 4.3 MB Canada offre au client à l'égard des services un portail client et d'autres passerelles d'utilisateur sur lesquels le client peut configurer un compte d'utilisateur lui permettant de gérer les services en ligne (le « compte d'utilisateur »). L'étendue de chacun des services, les conditions d'utilisation qui s'y appliquent, la disponibilité des services et, s'il y a lieu, d'autres renseignements sur les services sont indiqués dans la description du service applicable sur le portail client. La disponibilité et l'étendue des services peut varier selon le type de véhicule et l'équipement de celui-ci. Le fournisseur (au sens donné à ce terme à la clause 4.10) se réserve le droit de développer les services davantage à quelque moment que ce soit et d'ajouter, de modifier ou de supprimer l'une ou l'autre des fonctions. Les services seront modifiés

uniquement s'il existe un motif valable de le faire et que cela n'entraîne aucuns frais supplémentaires pour le client. Une telle modification des services pourrait être nécessaire pour tenir compte d'un nouvel environnement technique, d'un nombre accru d'utilisateurs ou du développement des services, pour des motifs fonctionnels importants ou pour se conformer aux nouvelles exigences des lois applicables et aux décisions des tribunaux, ou pour des motifs similaires. Le fournisseur doit informer le client des modifications à venir et des conséquences juridiques susceptibles d'en découler. Le fournisseur se réserve également le droit de désactiver les services, à sa discrétion, pour des raisons comprenant, entre autres, la sécurité des données, ou lorsque la technologie n'est plus prise en charge.

- 4.4 Le client peut connecter aux services et gérer plusieurs véhicules (jusqu'à 20 véhicules dans le cas du client qui est un particulier et un nombre illimité de véhicules dans le cas du client qui est un entrepreneur) au moyen de son compte d'utilisateur et peut aussi les déconnecter des services à quelque moment que ce soit. Les clients commerciaux peuvent également connecter des véhicules supplémentaires à la condition qu'ils soient autorisés et activés en conséquence par un partenaire de services. Les services sont propres au véhicule pour lequel ils sont offerts et ne peuvent être transférés à d'autres véhicules; les services tarifés doivent être achetés séparément pour chaque véhicule. Les clauses 5.2 et 5.3 des présentes s'appliquent à la connexion et à la déconnexion des véhicules.
- 4.5 Les services qui ne peuvent être fournis que si le véhicule est connecté (se reporter à la clause 5.2) s'appliquent uniquement au véhicule en question (p. ex., les services de chargement, les services de diffusion en continu et les services pratiques nécessitant un certain volume de données) et ne sont pas transférables à d'autres véhicules. En outre, les services peuvent seulement être utilisés aux fins stipulées dans la description des services.
- 4.6 Le client peut exploiter et utiliser les services au moyen des passerelles d'utilisateur décrites dans les paragraphes qui suivent (collectivement, les « passerelles d'utilisateur »). L'étendue des services offerts au moyen de la passerelle d'utilisateur applicable est décrite dans l'aperçu des services. Avant l'utilisation des services au moyen de la passerelle d'utilisateur applicable, le client doit, sauf indication contraire dans les conditions d'utilisation, créer un compte d'utilisateur.

Le client peut exploiter et utiliser un certain nombre de services au moyen du système d'infodivertissement du véhicule. Le client peut aussi exploiter et utiliser certains services au moyen du portail client. Certains services ne peuvent être exploités et utilisés qu'au moyen du portail client.

Le client peut en outre exploiter et utiliser certains services dans certains pays visés au moyen d'une application logicielle Mercedes-Benz installée sur un appareil d'utilisateur final compatible (une « application »).

Les services individuels utilisés au moyen de l'application peuvent toutefois être limités. D'autres services peuvent être offerts au client qui ne peuvent être exploités et utilisés qu'au moyen de l'application. Le client peut obtenir de plus amples renseignements, notamment en ce qui a trait aux pays visés pour l'application et à la manière de l'obtenir, sur le portail client ou auprès de concessionnaires autorisés qui distribuent les services (collectivement, les « partenaires de services »).

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à la passerelle d'utilisateur dans la mesure où la modification est raisonnable pour le client.

- 4.7 Le client peut supprimer l'application à quelque moment que ce soit. Une fois l'application supprimée, le client n'a plus accès aux services au moyen de l'application. Des modifications de l'appareil d'utilisateur final compatible (p. ex. la mise à jour de son système d'exploitation, son débridage) peuvent en outre rendre l'application inutilisable.

Important: Sauf si les lois applicables l'interdisent, l'obligation envers MB Canada de payer les frais pour les services tarifés demeure en vigueur pendant une durée indéterminée et la suppression de l'application ou des modifications de l'appareil d'utilisateur final compatible qui rendent l'application inutilisable ne sauraient y porter atteinte.

- 4.8 Le client aura la possibilité d'activer ou de désactiver l'un ou l'autre des services. Si un service a été activé, le client peut l'utiliser. Si un service a été désactivé, ce service n'est plus offert au client tant qu'il est désactivé. Les nouveaux services deviennent actifs seulement une fois que le client les a activés.

Important: Sauf si les lois applicables l'interdisent, l'obligation envers MB Canada de payer les frais relatifs aux services tarifés ou aux ententes contractuelles conclues avec des fournisseurs tiers demeure en

vigueur pendant une durée indéterminée et une désactivation des services ne saurait y porter atteinte.

4.9 Résiliation des services, du compte d'utilisateur ou du compte de co-utilisateur.

MB Canada se réserve le droit de désactiver ou de limiter les services, ou de résilier un compte d'utilisateur ou de co-utilisateur, à sa seule discrétion, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

(i) Si le client ne paie pas les frais nécessaires, annule l'achat de quelque service tarifé ou viole par ailleurs les conditions aux termes desquelles un service est offert;

(ii) si l'utilisateur ou le co-utilisateur utilise les services d'une manière qui pourrait raisonnablement être considérée, sans limitation, comme offensive, abusive, harcelante, menaçante, dégradante, illégale, fautive, trompeuse, promouvant, préconisant ou encourageant de toute autre manière des activités illégales, y compris des activités qui constitueraient une infraction pénale ou une faute civile, ou qui violeraient de toute autre manière les droits d'autrui ; et

(iii) pour des raisons de sécurité (p. ex., des problèmes de sécurité des données ou d'autres problèmes de sécurité des fournisseurs de contenu ou des fournisseurs tiers).

Sauf si la loi l'exige, si une désactivation, une limitation ou une résiliation des services tarifés survient conformément aux sous-paragraphes (i) ou (ii) ci-dessus, le client n'a pas droit au remboursement des montants payés. Lorsqu'un remboursement est exigé par la loi, ou lorsqu'une désactivation, une limitation ou une résiliation survient conformément au sous-paragraphe (iii) ci-dessus, il sera calculé au prorata.

4.10 Bien que MB Canada déploie des efforts raisonnables pour veiller à ce que les services soient accessibles et conformes, la prestation et l'utilisation des services peuvent être assujetties à certaines restrictions, interruptions de service et irrégularités indépendantes de la volonté de MB Canada. Il peut dans certains cas y avoir des différences entre les données d'exploitation du véhicule affichées dans le véhicule (p. ex., dans le système d'infodivertissement) et celles de la passerelle d'utilisateur respective du client, notamment quant à la disponibilité de la connexion mobile de données offerte par les sociétés de télécommunications, au réseau mobile, au nombre d'utilisateurs du réseau mobile, aux services de géolocalisation du système mondial de satellites de navigation (GPS) et à l'accès Internet. Les services sont

donc géographiquement limités aux zones de transmission et de réception des postes de transmission exploités par les sociétés de télécommunications applicables. L'indisponibilité du réseau mobile peut dans certains cas entraîner l'indisponibilité des services individuels, les données nécessaires ne pouvant alors être transférées. Des conditions atmosphériques et des obstacles ou caractéristiques topographiques (p. ex., des ponts, des tunnels, des immeubles) peuvent aussi avoir une incidence négative sur les services. Il en va de même pour la géolocalisation fondée sur le système mondial de satellites de navigation. D'autres perturbations, comme une surcharge du réseau, peuvent ralentir l'utilisation d'Internet. Un congestionnement soudain de capacité peut aussi survenir en périodes de pointe d'utilisation des services, des réseaux mobiles et terrestres ou d'Internet.

La connexion de communications mobile entre le véhicule et le fournisseur de services ou le fournisseur de services infonuagiques (le « système principal ») peut être perturbée pour des raisons analogues avec les mêmes effets.

Des perturbations peuvent aussi résulter de cas de force majeure, notamment des grèves, des lock-out ou des ordonnances administratives, ou encore résulter de mesures, notamment d'ordre technique (p. ex. des réparations, la maintenance, des mises à jour logicielles, des améliorations) qui doivent être effectuées sur les systèmes de MB Canada ou sur ceux des fournisseurs de services (un « fournisseur de service tiers »), des fournisseurs de contenu tiers (un « fournisseur de contenu tiers ») ou des exploitants de réseaux en amont ou en aval qui sont nécessaires pour veiller au bon déroulement ou à la mise à niveau des services.

L'utilisation des services au moyen de l'application peut aussi être assujettie à des restrictions et des irrégularités attribuables à l'indisponibilité, à des interruptions ou à des défauts de l'application ou de l'appareil d'utilisateur final compatible (p. ex., pour des raisons de force majeure ou d'autres mesures, notamment d'ordre technique comme la maintenance, des mises à jour logicielles, des améliorations de l'application).

4.11 Pendant que le véhicule fait l'objet de travaux d'entretien ou de réparation à l'atelier, les services pourraient ne pas être disponibles temporairement ou pourraient être disponibles seulement dans une mesure limitée. Cela a pour but d'empêcher qu'ils perturbent ou gênent les travaux d'entretien et de réparation et qu'ils

produisent des données qui pourraient donner lieu à des rapports d'état et de diagnostics erronés. Le cas échéant, le client pourrait recevoir des offres de services d'entretien erronées ou une demande de prise de rendez-vous erronée d'un partenaire de services en raison de la détection incorrecte de la nécessité d'effectuer des réparations. Après la visite à l'atelier, le client pourrait devoir activer les services de nouveau.

4.12 Les services nécessitent une source d'alimentation entièrement fonctionnelle dans le véhicule provenant de la batterie du véhicule. Si les services sont utilisés de façon excessive et que la batterie du véhicule n'est pas par intermittence rechargée par le moteur en marche du véhicule, ou le branchement de la batterie à une source d'alimentation électrique (dans le cas des véhicules électriques), la batterie peut alors se décharger et les services peuvent être touchés. Si le véhicule est à l'arrêt pendant une période assez longue, le module de communication du véhicule peut s'éteindre automatiquement, annulant ainsi la connexion mobile de données au véhicule jusqu'au prochain redémarrage manuel du véhicule.

4.13 **Important : L'affichage dans le groupe d'instrumentation du véhicule a préséance sur tous les autres canaux d'information, notamment l'affichage par l'intermédiaire des passerelles d'utilisateur du client. L'information affichée dans le système d'infodivertissement ou dans l'application n'est pas définitive et peut être incomplète ou inexacte, non actuelle ou non disponible, en totalité ou en partie; l'information affichée peut n'être actuelle qu'au moment de la demande. Des directives plus précises ou des différences sont plus amplement décrites dans les conditions spéciales. MB Canada, les sociétés membres de son groupe et ses distributeurs, concessionnaires et associations de concessionnaires et leurs employés, mandataires, agents, administrateurs, dirigeants et actionnaires respectifs (collectivement, les « parties de MB ») n'assument aucune responsabilité quant à l'exhaustivité, à l'exactitude ou à l'actualité de l'information pour le client ni quant au fait que celle-ci peut être mise à la disposition du client ou non.**

4.14 Après la prise d'effet des conditions d'utilisation et la connexion du véhicule, une connexion mobile de données sert au téléchargement et à l'installation automatique de mises à jour logicielles pour le navigateur et des composants du véhicule (p. ex., le système

d'infodivertissement ou le module de communication), sans avoir à effectuer une visite à l'atelier (une « mise à jour logicielle »). Les mises à jour logicielles peuvent être lancées à partir du véhicule ou à partir du système principal et peuvent améliorer et perfectionner des fonctions du véhicule et les services et peuvent offrir ou faciliter de nouvelles fonctions du véhicule et des services, ou modifier ou supprimer des fonctions du véhicule et des services. Les mises à jour logicielles ne peuvent être désactivées par le client. Le délai entre chaque mise à jour logicielle peut varier et est à la seule appréciation de MBAG. Nul n'a le droit d'exiger des mises à jour logicielles en sus de celles qui sont requises aux fins de l'exécution du contrat ou des mises à jour de sécurité, à la condition que de telles mises à jour logicielles soient disponibles.

Les mises à jour logicielles sont assujetties à la disponibilité et aux restrictions du réseau mobile et de l'équipement dans le véhicule. Autrement dit, le temps de téléchargement et d'installation d'un logiciel varie d'un véhicule à l'autre et peut prendre entre quelques minutes et plusieurs heures. La version est stockée dans le système principal et est indiquée au client au moyen des passerelles d'utilisateur du client.

Dans certains cas, les mises à jour logicielles peuvent être requises pour l'exécution et l'exploitation libres des services. Le client n'a pas le droit d'obtenir les mises à jour logicielles par d'autres moyens (p. ex., par l'intermédiaire de partenaires de services). Au cours des visites d'entretien chez des partenaires de services Mercedes-Benz habilités à offrir des services de réparation et d'entretien pour des véhicules de marque Mercedes-Benz, d'autres mesures peuvent être exécutées au lieu ou en plus des mises à jour logicielles.

Pendant le téléchargement et l'installation des mises à jour logicielles, la fonctionnalité du véhicule ou des composants individuels (p. ex., le système d'infodivertissement ou le module de communication) peut être limitée pour un certain temps. Dans l'éventualité improbable que survienne une erreur technique fatale pendant l'installation de la mise à jour logicielle, la fonctionnalité peut rester limitée et une réparation à l'atelier peut être nécessaire.

4.15 Clause intentionnellement supprimée

4.16 Clause intentionnellement supprimée

4.17 Pour certains services (p. ex., radio Internet, prix des stations-services, Live Traffic (circulation en direct), Car-to-X Communication) l'information qui provient de fournisseurs de contenu tiers peut être, en totalité ou en partie, incomplète,

inexacte, non actuelle ou non disponible. L'information provient aussi dans chaque pays visé de différents fournisseurs de contenu tiers et peut donc varier en qualité d'un pays visé à l'autre. Les parties de MB n'assument aucune responsabilité de vérifier si l'information est complète, exacte ou actuelle, ou de compléter, de corriger ou de mettre à jour cette information, ou de veiller à ce que l'information soit disponible ou accessible, notamment dans une certaine qualité, pas plus que les parties de MB n'assument quelque responsabilité quant à l'utilisation des services par le client. Le client est indépendamment responsable de son utilisation de l'information et des décisions qu'il prend en fonction de cette information; il revient donc au client de vérifier si l'information est complète, exacte ou actuelle et est disponible ou accessible, notamment dans une qualité acceptable pour les besoins du client.

- 4.18 Les parties de MB n'assument aucune obligation ni responsabilité quant à l'exactitude des données d'utilisation du véhicule affichées dans le véhicule ou dans la passerelle d'utilisateur. Les parties de MB n'assument aucune obligation ni responsabilité quant à quelque question liée à une interruption du service résultant i) d'une perturbation ou coupure des connexions mobiles de données fournies par des sociétés de téléphonie mobile, des réseaux mobiles, des services de géolocalisation du système mondial de satellite de navigation GPS ou de l'accès Internet; ii) d'une décharge de la batterie ou d'une coupure du module de communication; ou iii) d'une force majeure ou d'un autre problème technique indépendant du contrôle direct des parties de MB, y compris quelque problème lié à des services offerts par un tiers. Le déni de responsabilité dans la présente clause s'ajoute à ceux applicables à des services ou à des fonctions spécifiques comme il est indiqué à la clause « Autres avis » des présentes conditions d'utilisation.

5. Exigences d'utilisation

- 5.1 Les services sont offerts dans des véhicules des modèles Mercedes-Benz qui sont équipés d'un module de communication intégré. Certains services exigent l'installation d'équipements supplémentaires et/ou facultatifs dans le véhicule. Des renseignements et des détails additionnels relatifs à d'autres exigences d'utilisation sont décrits dans la description du service applicable.

Pour certaines fonctions et certains services, le véhicule doit avoir une connexion mobile de données entre le véhicule et le système principal

et l'appareil d'utilisateur final compatible du client. Le véhicule doit aussi être équipé d'un système d'infodivertissement. D'autres conditions d'utilisation ou exceptions sont décrites dans les conditions spéciales.

- 5.2 Afin de pouvoir utiliser les services pour un véhicule, le véhicule doit être connecté à un compte d'utilisateur valide. Le véhicule peut être connecté chez des partenaires de services ou, pour certains services, en ligne au moyen du compte d'utilisateur. Le client peut obtenir de plus amples renseignements sur le portail client ou auprès de partenaires de services.

Les services dans le véhicule ne peuvent pas être activés ni utilisés tant que le véhicule n'est pas connecté. Une fois connecté, chaque véhicule ne peut avoir qu'un seul client inscrit comme l'utilisateur principal, sauf que les clients commerciaux ont la possibilité de configurer plusieurs utilisateurs principaux pour chacun des véhicules. D'autres utilisateurs du véhicule peuvent être ajoutés, mais doivent être inscrits en tant que « **co-utilisateurs** » au sens de la clause 10.1 des présentes.

- 5.3 Le véhicule est déconnecté lorsque le client soit retire le véhicule du compte d'utilisateur, soit en demande la déconnexion auprès d'un partenaire de services ou du centre d'aide à la clientèle Mercedes-Benz indiqué à la clause 13.2 des présentes.

La déconnexion désactive les services dans le véhicule visé du client. La désactivation des services ne désactive pas la carte SIM dans le véhicule.

Important : Sauf si les lois applicables l'interdisent, l'obligation du client de payer à MB Canada les frais pour les services tarifés demeure en vigueur pendant une durée indéterminée et la déconnexion ne saurait y porter atteinte.

Pour des raisons de sécurité, une vérification de l'identité est nécessaire pour utiliser certains services. Le client peut présenter une pièce d'identité sur place chez l'un des partenaires de services ou confirmer son identité en ligne au moyen de l'application. Il sera informé de la nécessité de se soumettre à une vérification de l'identité au moment où il activera tous les services ou le service correspondant. Il ne pourra utiliser le service qu'une fois que son identité aura été confirmée. Le fournisseur se réserve le droit de vérifier l'identité du client à nouveau à une date ultérieure.

- 5.4 **Données biométriques.** Lorsque vous choisissez d'activer certaines fonctions qui utilisent des informations biométriques à des fins de sécurité supplémentaires, telles que la reconnaissance

des empreintes digitales, de la voix ou du visage (collectivement, "**données biométriques**"), vous consentez i) à l'utilisation de vos données biométriques pour confirmer votre identité et votre droit d'accès à certains services, ii) à la prévention de l'accès non autorisé aux services, et iii) à l'entreposage de vos données biométriques par le véhicule. Vous pouvez supprimer vos données biométriques à tout moment dans les paramètres du profil utilisateur du véhicule.

5.5 Afin d'utiliser les services, qui intègrent les services de fournisseurs tiers), le client doit conclure une entente distincte avec le fournisseur tiers en question selon les conditions de ce dernier. Il se peut que le client doive créer un compte d'utilisateur personnel (le « **compte ouvert auprès du fournisseur tiers** »).. En outre, pour certains services, le client peut être tenu de conclure une entente supplémentaire avec un fournisseur de communications mobiles indépendant du fournisseur. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité à l'égard des services des fournisseurs tiers ou du fournisseur de communications mobiles.

5.6 L'utilisation continue des services au moyen de l'application nécessite aussi des mises à jour régulières de l'application lorsqu'elles deviennent disponibles.

5.7 Les données de certains services tarifés et les fonctions de Mercedes me connect et de smart control sont basées sur des applications techniques et des données du (des) fournisseur(s) tier(s). Les conditions (de licence) du (des) fournisseur(s) tiers peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://legal.here.com/ca-fr/terms/here-end-user-terms>

<https://legal.connectedrad.io/tandc/daimler>

<https://opendatacommons.org/licenses/odbl/1-0/> (base de données OpenStreetMap)

https://maps.google.com/help/terms_maps.html (Google Maps)

<https://www.google.com/policies/privacy/> (Google Maps).

5.8 Le client qui conduit un véhicule muni de l'équipement facultatif offrant des fonctions de conduite hautement automatisées (le « **système** ») ne peut utiliser le système que si les services ont été activés et sont disponibles. Il est toutefois possible que, même si les services ont été activés, le système ne soit pas disponible ou soit disponible uniquement dans une mesure restreinte. La disponibilité et l'activation du système sont tributaires d'exigences supplémentaires et de limites propres à celui-ci

ainsi que de limites fonctionnelles, spatiales, régionales et temporelles. De plus, la disponibilité du système pourrait être tributaire, entre autres choses, des conditions météorologiques, de l'itinéraire disponible au moment requis, du dégagement de la route que le véhicule s'apprête à emprunter ou des conditions de circulation sur chacune des routes. La disponibilité du système pourrait également être limitée pour des raisons de sécurité. Elle est également tributaire des lois en vigueur dans le pays où le véhicule est utilisé. Les exigences et les limites propres au système ainsi que le traitement des données à bord des véhicules munis de fonctions de conduite hautement automatisées sont plus amplement décrits dans les directives d'utilisation.

6. Fonction de paiement dans le cadre des services

6.1 La fonction de paiement permet au client de payer certains services après avoir conclu un contrat de paiement.

6.2 Dans le cadre de l'utilisation de cette fonction, le fournisseur tiers ou son partenaire commercial devient la partie contractante (le « **vendeur** ») du client. MB Canada agit uniquement à titre d'intermédiaire aux fins de la conclusion du contrat; elle n'est pas elle-même une partie contractante. En ce qui a trait au contrat, les conditions générales du vendeur s'appliquent.

6.3 En ce qui a trait au paiement, MB Canada agit uniquement à titre de fournisseur de services techniques, fournissant seulement la plateforme technique nécessaire au paiement; elle pourrait également avoir recours à d'autres fournisseurs de services à cette fin. Seuls les fournisseurs de services de paiement mandatés par le vendeur applicable (p. ex., un fournisseur de services de paiement ou un acquéreur) (ci-après appelé le « **fournisseur de services de traitement des paiements** ») peuvent autoriser un paiement, accéder au compte de paiement d'un client ou virer une somme du compte de paiement du client au vendeur. Au cours d'une transaction de paiement, MB Canada ne prend possession à aucun moment des fonds faisant l'objet du virement.

6.4 Les prix indiqués par le vendeur applicable sont ceux qui sont en vigueur au moment où les parties conviennent du paiement et sont exigibles dès le moment où l'entente est conclue. Une fois la transaction conclue, le prix payé est affiché dans la passerelle d'utilisateur correspondante, s'il y a lieu. Le client doit aviser MB Canada sans délai s'il y a un écart entre le prix affiché dans la passerelle d'utilisateur et les renseignements fournis par le

- vendeur (p. ex., en envoyant un message électronique à l'adresse mercedes_me_connect@cac.mercedes-benz.com).
- 6.5 La fonction de paiement ne peut être utilisée que si le paiement intégral requis et les données du client sont fournis et qu'un moyen de paiement valide est inscrit dans le compte d'utilisateur.
 - 6.6 Dans le cadre de l'utilisation de la fonction de paiement, certains vendeurs exigent que la transaction soit d'abord autorisée par le fournisseur de services de traitement des paiements selon la somme maximale que le client aura fixée. Si la transaction n'a pas été autorisée par le fournisseur de services de traitement des paiements, le vendeur se réserve le droit de la refuser.
 - 6.7 Sur réception de la confirmation du paiement du client au moyen de la fonction de paiement, le fournisseur transmet les renseignements requis aux fins du paiement du prix à un ou plusieurs fournisseurs de services de traitement des paiements ou au vendeur. Le fournisseur peut également demander à d'autres fournisseurs de services de transmettre les renseignements requis à un ou plusieurs fournisseurs de services de traitement des paiements ou au vendeur. Le prix d'achat est débité exclusivement par le fournisseur de services de traitement des paiements de l'un ou l'autre des moyens de paiement indiqués dans le compte d'utilisateur, puis transféré au compte du vendeur. Une fois que le prix aura été payé au vendeur, le paiement sera affiché comme tel dans le compte d'utilisateur correspondant; en outre, le vendeur sera informé dès que le paiement aura été effectué. Le client recevra un reçu du vendeur relativement au prix payé au moyen de l'option de notification qui figure dans les paramètres de son compte d'utilisateur.
 - 6.8 Il incombe au fournisseur de services de traitement des paiements d'établir si un même service a fait l'objet de paiements multiples, auquel cas le processus d'annulation automatique sera lancé. L'annulation sera effectuée selon le moyen de paiement qui figure dans le compte d'utilisateur du client.
 - 6.9 Le vendeur est entièrement responsable des réclamations qui pourraient découler du contrat ou s'y rapporter. MB Canada ne devient pas partie contractante au contrat de paiement; par conséquent, elle n'a aucune obligation de donner une garantie ou d'assumer quelque autre responsabilité que ce soit aux termes du contrat en question.

7. Frais et coûts

- 7.1 Les services gratuits sont sans frais pour le client; toutefois, des frais s'appliquent pour les services tarifés. De l'équipement facultatif dans le véhicule est aussi nécessaire dans certains cas pour utiliser les services et pourrait faire augmenter le prix du véhicule. L'équipement facultatif nécessaire est offert dans la description du service.
L'application est offerte sans frais au client.
- 7.2 Les frais de connexion mobile de données entre le véhicule et le système principal sont généralement à la charge de MB Canada.
- 7.3 Les frais de connexion mobile de données qui sont engagés lorsque le client utilise son appareil d'utilisateur final compatible ou d'autres médias et équipements de télécommunications pour accéder au portail client ou à son compte d'utilisateur hors du véhicule sont à la charge du client conformément aux taux pratiqués par le fournisseur de services mobiles qu'utilise le client. Ces frais sont fondés sur les taux pratiqués par le fournisseur de services mobiles qu'utilise le client; des frais plus élevés peuvent s'appliquer dans d'autres pays.
- 7.4 Le client assume les frais relatifs à l'utilisation qu'il fait des services des fournisseurs tiers.

8. Obligations du client

- 8.1 Le client garantit soit qu'il est le propriétaire inscrit du véhicule, soit que le propriétaire inscrit du véhicule lui a permis d'utiliser le véhicule et par conséquent d'utiliser aussi les services dans le véhicule.
- 8.2 Le client garantit que les données de son profil, plus précisément son nom, son adresse (et son adresse de courrier électronique si le client a un compte d'utilisateur), son numéro de téléphone et sa date de naissance, déclarées au partenaire de services ou inscrites dans son compte d'utilisateur, sont exactes. Le client doit informer MB Canada de tout changement apporté à ces données dans les meilleurs délais. Cette disposition s'applique à toutes les autres données qu'il a affichées de son plein gré. Dans le cas des clients qui ont un véhicule de type 3, un profil est créé automatiquement à partir du lien du véhicule et protégé par un NIP.
Si les données du profil du client sont inexactes et que la communication avec le client n'est ainsi pas possible, MB Canada se réserve alors le droit de cesser les services et ne saurait être tenue responsable envers le client de quelque question découlant de la cessation des services ou s'y rapportant.

Important : Sauf si les lois applicables l'interdisent, l'obligation envers MB Canada

de payer les frais pour les services tarifés demeure en vigueur pendant une durée indéterminée et la cessation des services en raison de l'incapacité de communiquer avec le client ne saurait y porter atteinte.

- 8.3 **Le client déconnecte dans les meilleurs délais le véhicule des services conformément à la clause 5.3 des présentes s'il n'est plus propriétaire du véhicule ou n'a par ailleurs plus légalement le droit de l'utiliser (p. ex., le véhicule est vendu ou l'autorisation d'utiliser une voiture de fonction ou une voiture louée est annulée) ou si le véhicule est détruit.**

Si le client omet de remplir son obligation de déconnecter le véhicule et qu'une autre personne accède aux services conformément à la clause 5.2 des présentes, ou si le propriétaire inscrit du véhicule avise MB Canada que le client n'est plus autorisé à utiliser le véhicule, MB Canada peut alors déconnecter le véhicule conformément à la clause 5.3 des présentes sans autre avis au client et prend alors des mesures raisonnables pour informer le client de la déconnexion. La responsabilité du client prévue à la clause 8.8 des présentes demeure inchangée.

- 8.4 Le client est responsable de préserver la confidentialité du mot de passe et du compte et des autres codes de compte et de service émis ou utilisés, et est entièrement responsable de toutes les activités effectuées au moyen du mot de passe ou du compte du client. Le client convient de ne pas utiliser le compte ou le mot de passe d'un autre utilisateur inscrit sans permission ni divulguer le mot de passe à un tiers non autorisé. Le client doit notamment s'abstenir d'utiliser la même combinaison d'adresse de courrier électronique et de mot de passe pour accéder au compte d'utilisateur que le client utilise pour d'autres services en ligne. Le client est aussi responsable de toutes les activités et utilisations d'un co-utilisateur, au sens de la clause 10.1 des présentes.
- 8.5 Le client n'a le droit d'utiliser les services que s'il respecte les conditions d'utilisation et la législation applicable.
- 8.6 Si le client a connaissance ou se doute raisonnablement d'une utilisation des services en violation des conditions d'utilisation, par une utilisation non autorisée d'un mot de passe ou d'un compte ou de quelque autre atteinte à la sécurité, ou d'un accès au réseau mobile offert pour les services ou d'une utilisation de celui-ci par un tiers non autorisé, ou d'une utilisation non autorisée d'un mot de passe ou d'un compte ou d'un autre manquement à la sécurité, le client doit alors en informer MB Canada dans les meilleurs délais au moyen de son compte

d'utilisateur ou en communiquant avec le CAC de l'une des manières décrites à la clause 13.2 des présentes.

- 8.7 Le client s'abstient : i) de modifier, d'éditer, de réviser, de décompiler (y compris par rétroingénierie), de stocker ou par ailleurs de copier ou reproduire les applications logicielles fournies pour l'utilisation des services; ou ii) d'enlever, de contourner, de désactiver, d'endommager ou par ailleurs de bloquer les fonctions de sécurité des applications logicielles fournies pour l'utilisation des services, ou les fonctions qui limitent l'utilisation des applications logicielles fournies pour l'utilisation des services. Les applications logicielles fournies pour l'utilisation des services ne doivent servir que pour l'utilisation des services offerts aux termes des présentes.
- 8.8 Le client est responsable envers MB Canada, MBAG et les sociétés membres de leur groupe et leurs mandataires, agents, représentants et fournisseurs de services tiers respectifs, et leurs employés, de quelque perte ou endommagement découlant d'un manquement du client ou d'un co-utilisateur aux obligations aux termes des présentes conditions d'utilisation, conformément aux dispositions légales.
- 8.9 Si le client est tenu responsable conformément à la clause 8.8 des présentes, le client tient MB Canada, MBAG et les sociétés membres de leur groupe et leurs mandataires, agents, représentants et fournisseurs de services tiers respectifs, ainsi que leurs employés indemnes et à couvert et prend fait et cause pour eux et les défend quant à quelque réclamation, coût, dommage et perte (y compris les frais raisonnables de procédures judiciaires) découlant d'une réclamation d'un tiers contre MBAG ou MB Canada fondée sur l'utilisation des services (y compris lorsque cette utilisation est permise) et la violation par le client de la législation applicable, de droits de tiers, ou des conditions d'utilisation.
- 8.10 Le client est personnellement responsable de la sauvegarde des données sur ses appareils d'utilisateur final compatibles et MB Canada ne saurait être tenue responsable envers le client de la perte de données découlant des services ou de leur utilisation.
- 8.11 Si le client fournit le véhicule à un autre utilisateur du véhicule ou permet à un autre utilisateur de le conduire, il devra (i) informer l'autre utilisateur du véhicule des services et de la collecte, du traitement, du stockage et de l'utilisation de données s'y rapportant, et ce, avant le début du déplacement, et doit aussi l'informer de la possibilité de désactiver l'un ou l'autre des

services; et (ii) se désinscrire ou se déconnecter de son propre compte connecté ouvert auprès du fournisseur tiers ou désactiver les services, s'il y a lieu, afin, par exemple, d'empêcher l'autre utilisateur du véhicule d'en faire un usage abusif. Avant le déplacement, le client doit vérifier que les services et les fonctions dont l'autre utilisateur du véhicule aura besoin ont été activés.

9. Durée et résiliation

9.1 La durée se poursuit jusqu'à ce qu'il y soit mis fin conformément aux présentes conditions d'utilisation.

La durée de chaque service est prévue dans la description du service pertinente ou dans la convention entre le client et MB Canada.

Important : Sans égard à ce qui précède, MB Canada se réserve le droit de modifier ou d'interrompre les services Mercedes me connect à quelque moment que ce soit sans éventuelle obligation. Les technologies pouvant évoluer et évoluant au fil des ans, les technologies actuellement utilisées dans le cadre des services Mercedes me connect peuvent devenir obsolètes ou être remplacées par d'autres technologies ou des technologies différentes, notamment des signaux cellulaires ou WiFi différents, qui peuvent entraîner une incompatibilité entre les services Mercedes me connect et le véhicule du client. MB Canada ne saurait être tenue responsable de l'achat de matériel ou de logiciels pour le véhicule du client et/ou d'appareils cellulaires, ou de leur mise à niveau avec les nouvelles technologies qui pourraient éventuellement être nécessaires pour rétablir la compatibilité entre les services Mercedes me connect et le véhicule du client.

9.2 MB Canada peut résilier les conditions d'utilisation ou l'un ou l'autre des services tarifés à quelque moment que ce soit moyennant un avis écrit de trente (30) jours, mais au plus tôt à l'expiration du dernier service tarifé intégralement payé acheté par le client. Si le client n'a obtenu que des services gratuits, MB Canada peut résilier ces services à quelque moment que ce soit et doit l'en aviser par écrit (y compris par courrier électronique, par message texte ou par message transmis à la boîte de réception Mercedes me).

9.3 Le client peut résilier les conditions d'utilisation ou l'un ou l'autre des services à quelque moment que ce soit. Pour ce faire, il doit donner son avis de résiliation au moyen du compte d'utilisateur

du client, en annulant ce compte ou par écrit au CAC.

Important : Sauf si les lois applicables l'interdisent, l'obligation envers MB Canada de payer les frais pour les services tarifés demeure en vigueur pendant une durée indéterminée et la résiliation par le client du contrat-cadre et de l'un ou l'autre des services, respectivement, ne saurait y porter atteinte.

Important : La suppression de l'application conformément à la clause 4.7 des présentes et la désactivation des services conformément à la clause 4.8 des présentes ne constituent pas une résiliation. L'avis de résiliation doit plutôt être donné au moyen du compte d'utilisateur du client ou par écrit au CAC.

9.4 Si le client, ayant déjà résidé dans l'un des pays visés, déménage dans un pays qui n'est pas un pays visé, les services sont automatiquement résiliés et désactivés sans avis.

Si le client utilise les services au moyen de l'application et, ayant déjà résidé dans l'un des pays visés pour l'application, déménage dans un pays qui n'est pas un pays visé pour l'application, le client ne peut plus utiliser les services au moyen de l'application.

Important : Sauf si les lois applicables l'interdisent, l'obligation envers MB Canada de payer les frais pour les services tarifés demeure en vigueur pendant une durée indéterminée et le changement de résidence ne saurait y porter atteinte.

9.5 Il ne saurait être porté atteinte au droit de résilier les conditions d'utilisation ou l'un ou l'autre des services pour un motif valable. Les motifs valables comprennent une violation des présentes conditions d'utilisation et un usage abusif des services. MB Canada donne l'avis de résiliation pour un motif valable par écrit (y compris par courrier électronique, par message texte ou par message transmis à la boîte de réception Mercedes me), et le client le fait au moyen du compte d'utilisateur du client ou par écrit au CAC.

Important : L'obligation envers MB Canada de payer les frais pour les services tarifés demeure en vigueur pendant une durée indéterminée et la résiliation par MB Canada des conditions d'utilisation et de l'un ou l'autre des services, respectivement, pour un motif valable ne saurait y porter atteinte.

9.6 Advenant la résiliation des conditions d'utilisation ou de l'un ou l'autre des services, les services visés sont désactivés dans les véhicules touchés.

Toutefois, le compte d'utilisateur du client demeure actif jusqu'à ce que l'utilisateur l'annule.

- 9.7 MB Canada peut, à quelque moment que ce soit, transférer ou céder à un tiers et/ou à une société du groupe MBAG locale domiciliée dans les pays visés, ses droits ou ses obligations ou les deux aux termes de la présente entente (une « **cession de contrat** »). Le cas échéant, MB Canada en donne avis écrit au client (y compris par courrier électronique, par message texte ou par message transmis à la boîte de réception Mercedes me) un mois avant la cession de contrat. Le client peut résilier la présente entente à quelque moment que ce soit, avec effet immédiat, dans la période de un mois qui suit l'avis de cession de contrat de MB Canada. L'avis de résiliation du client doit être fait par l'intermédiaire du compte d'utilisateur du client ou par écrit (y compris par courrier électronique) au CAC.

10. **Autres utilisateurs et autorisation des co-utilisateurs**

- 10.1 Afin de permettre à d'autres personnes d'accéder aux services, le client peut autoriser d'autres personnes à titre de co-utilisateurs (les « **co-utilisateurs** ») dans le compte d'utilisateur du client. Pour utiliser les services en tant que co-utilisateurs, ces autres personnes doivent aussi créer un compte d'utilisateur et confirmer en ligne que le client les a autorisés.

Pour utiliser les services en tant que co-utilisateurs au moyen de l'application, ces personnes doivent aussi acheter l'application et l'installer sur un appareil d'utilisateur final compatible.

- 10.2 Les co-utilisateurs peuvent voir, exploiter et utiliser certains services de la même manière que le client (p. ex., ils peuvent demander de l'information concernant l'état du véhicule). Toutefois, seul le client peut obtenir des services, résilier les services, activer et désactiver les services et connecter et déconnecter le véhicule. L'étendue des services offerts aux co-utilisateurs peut varier.

Lorsque des fonctions sont programmées, la dernière commande reçue dans le véhicule est toujours la commande applicable, qu'elle provienne du client ou du co-utilisateur. Les co-utilisateurs ne peuvent toutefois pas activer ou désactiver les services.

- 10.3 Le client peut révoquer l'autorisation d'un co-utilisateur à quelque moment que ce soit au moyen du compte d'utilisateur.

11. **Responsabilité**

- 110.1 DÉNI DE RESPONSABILITÉ. LES SERVICES ET TOUTE L'INFORMATION ACCESSIBLE AU MOYEN DES SERVICES NE SONT OFFERTS QU'À TITRE D'INFORMATION « TELS QUELS » ET « EN FONCTION DE LA DISPONIBILITÉ ». LES PARTIES DE MB NE DONNENT AUCUNE GARANTIE NI NE FORMULENT AUCUNE DÉCLARATION DE QUELQUE NATURE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, NOTAMMENT QUANT À L'EXACTITUDE, À LA FIABILITÉ, À L'ACTUALITÉ OU À L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INFORMATION RÉSULTANT DES SERVICES OU DE L'EXPLOITATION DES SERVICES. DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, LES PARTIES DE MB REJETTENT TOUTES LES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. LES PARTIES DE MB NE SAURAIENT NON PLUS ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE QUELQUE I) ERREUR, FAUTE OU INEXACTITUDE DE CONTENU, II) DOMMAGE CORPOREL OU MATÉRIEL DE QUELQUE NATURE RÉSULTANT DE L'ACCÈS AUX SERVICES ET DE LEUR UTILISATION PAR LE CLIENT, III) ACCÈS NON AUTORISÉ AUX SERVEURS PROTÉGÉS ET/OU À TOUT OU PARTIE DE L'INFORMATION PERSONNELLE ET/OU DE L'INFORMATION FINANCIÈRE QUI Y SONT STOCKÉES DES PARTIES DE MB, OU DE LEUR UTILISATION NON AUTORISÉE, IV) INTERRUPTION OU CESSATION DE TRANSMISSION VERS LES SERVICES OU PROVENANT DES SERVICES, V) BOGUE, VIRUS, CHEVAL DE TROIE OU LOGICIEL MALVEILLANT ANALOGUE QUI PEUT ÊTRE TRANSMIS AUX SERVICES OU PAR L'ENTREMISE DES SERVICES PAR UN TIERS ET/OU VI) ERREUR OU OMISSION DANS UN CONTENU OU PERTE OU DOMMAGE DE QUELQUE NATURE SUBI PAR SUITE DE L'UTILISATION D'UN CONTENU AFFICHÉ, ENVOYÉ PAR COURRIEL, TRANSMIS OU PAR AILLEURS OFFERT AU MOYEN DES SERVICES. LE CLIENT RECONNAÎT QU'IL ASSUME LE RISQUE ENTIER D'UNE TRANSMISSION DE TOUT CONTENU PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES, Y COMPRIS DES RENSEIGNEMENTS QUI PERMETTENT DE L'IDENTIFIER OU DE LE LOCALISER. LES FOURNISSEURS DE SERVICES TIERS DE MB CANADA NE DONNENT AUCUNE GARANTIE AU CLIENT AUX TERMES DES CONDITIONS D'UTILISATION ET MB CANADA NE DONNE AUCUNE GARANTIE AU NOM DE CES FOURNISSEURS DE SERVICES TIERS AUX TERMES DES CONDITIONS D'UTILISATION.

11.2 LES PARTIES DE MB NE SAURAIENT ÊTRE TENUES RESPONSABLES ENVERS LE CLIENT OU QUELQUE AUTRE PARTIE POUR DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU PUNITIFS (Y COMPRIS, NOTAMMENT UN MANQUE À GAGNER OU LA PERTE D'INFORMATIONS OU DE DONNÉES) DANS LE CADRE DES SERVICES, MÊME SI LES PARTIES DE MB SONT AU COURANT DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CES LIMITATIONS S'APPLIQUENT À TOUTES LES RÉCLAMATIONS, Y COMPRIS, NOTAMMENT LES RÉCLAMATIONS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE ET DÉLICTUELLE (COMME LA NÉGLIGENCE, LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DU PRODUIT ET LA RESPONSABILITÉ STRICTE). DANS LA MESURE OÙ UN TERRITOIRE NE PERMET PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ PRÉVUE DANS LES PRÉSENTES, LA RESPONSABILITÉ EST LIMITÉE DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LÉGISLATION DE CE TERRITOIRE.

Le client reconnaît qu'il est entièrement responsable de tous les dommages résultant directement ou indirectement de l'utilisation des services par le client ou par l'entremise du client, y compris un co-utilisateur. Toutes les réclamations aux termes des présentes conditions d'utilisation doivent être soumises par le client, et le client convient par les présentes de tenir les parties de MB indemnes et à couvert et de prendre fait et cause pour elles quant aux réclamations, demandes ou allégations d'un co-utilisateur.

Dans la mesure où un dommage est ou peut être couvert par une police d'assurance souscrite par le client, les parties de MB ne sauraient être tenues responsables des dommages subis par le client et le client renonce à l'ensemble de ces réclamations et dommages contre les parties de MB et renonce aux droits de subrogation, y compris pour le compte de l'assureur.

11.3 Ces limitations de responsabilité s'appliquent non seulement au client, mais aussi à quiconque utilise le véhicule du client (incluant les passagers) ou tente de faire une réclamation au nom du client, y compris, notamment des membres de la famille, des employés ou des clients du client, découlant des services ou s'y rapportant. Les limitations de responsabilité prévues à la présente clause ne s'appliquent pas en cas de décès ou de préjudice corporel dans la mesure où ils découlent de la négligence des parties de MB dans l'exécution de leurs obligations aux termes des présentes, ou aux réclamations fondées sur la faute lourde ou la faute intentionnelle des parties de MB.

12. Protection des renseignements personnels et sécurité des données

12.1 MB Canada prend très au sérieux la protection des renseignements personnels des utilisateurs et se soucie de protéger les renseignements personnels des utilisateurs lorsqu'elle recueille, utilise et divulgue ces renseignements personnels.

12.2 Il y a lieu de se reporter à l'avis de confidentialité des véhicules connectés pour les services Mercedes me connect pour de plus amples renseignements sur le traitement, la confidentialité et la sécurité des données. Veuillez cliquer sur : <https://www.mercedes-benz.ca/fr/legal-notices/privacy-policy> pour y accéder. Les Présentes conditions comprennent l'avis de confidentialité des véhicules connectés pour les services Mercedes me connect.

12.3 En ce qui a trait à la relation entre le client commercial et MB Canada, les dispositions de la convention relative au traitement des données en sous-traitance s'appliquent (sauf en ce qui concerne le service de disponibilité des fourgons (*Van Uptime Service*)). Si le client est un entrepreneur qui utilise les services dans le cadre de ses activités professionnelles indépendantes ou de ses activités commerciales et qu'il permet à un autre utilisateur d'utiliser le véhicule, il se pourrait qu'il ait accès aux données personnelles de l'utilisateur en question par l'intermédiaire des services. Le cas échéant, l'entrepreneur sera le responsable du traitement des données personnelles des utilisateurs du véhicule pertinents. À titre de responsable du traitement des données, le client ou entrepreneur est tenu de protéger les droits reconnus par la loi des utilisateurs du véhicule en question (y compris selon les dispositions de la clause 8.11).

13. Dispositions finales

13.1 Chaque partie accepte et convient irrévocablement qu'une action, une poursuite ou une instance judiciaire contre l'une ou l'autre d'entre elles en raison, par suite ou dans le cadre des présentes conditions générales, ou un différend s'y rapportant (y compris, notamment en matière contractuelle ou délictuelle) ne peut être introduit que devant les tribunaux de la province d'Ontario, et accepte et reconnaît irrévocablement par les présentes la compétence exclusive de ces tribunaux à l'égard de quelque action, poursuite ou instance.

13.2 Les présentes conditions générales sont régies et interprétées conformément à la législation de la province d'Ontario et à la législation du Canada

qui y est applicable, sans égard aux principes de conflit des lois.

Portail client : <https://www.me.mercedes-benz.ca>

- 13.3 Si l'une des dispositions des conditions d'utilisation est jugée illégale ou inopposable par un tribunal compétent, la disposition visée est alors réputée en être dissociée sans qu'il soit porté atteinte à la validité et à l'opposabilité des dispositions restantes.
- 13.4 Les présentes conditions d'utilisation, et l'ensemble des autres pièces jointes et annexes, énoncent l'entente intégrale entre les parties quant à l'objet des présentes et remplacent toutes les ententes ou déclarations écrites ou verbales antérieures entre les parties quant à l'objet des présentes.
- 13.5 Une renonciation à un manquement ou à un défaut aux termes des conditions d'utilisation n'est pas réputée être une renonciation à quelque manquement ou défaut antérieur ou ultérieur. Une renonciation n'est opposable à MB Canada que si elle est faite par écrit.
- 13.6 Le client ne peut pas céder les présentes conditions d'utilisation, en totalité ou en partie, sans le consentement écrit préalable de MB Canada, et une cession en violation de la présente clause est nulle et sans effet.
- 13.7 Les modalités des conditions d'utilisation destinées par leur nature à demeurer en vigueur après la résiliation des conditions d'utilisation continuent de s'appliquer après la résiliation des conditions d'utilisation et leur exécution, y compris, notamment les clauses 7 à 13, et le versement de tous les paiements prévus par les conditions d'utilisation.
- 13.8 Les conditions d'utilisation peuvent être signées en plusieurs exemplaires, dont chacun est réputé constituer un original et l'ensemble constitue un seul et même document.

14. Coordonnées

- 14.1 Les services sont offerts par :

Mercedes-Benz Canada Inc.
2680 boulevard Matheson est, suite 400
Mississauga, ON L4W 0A5

- 14.2 Coordonnées du CAC :

Centre d'assistance à la clientèle de Mercedes-Benz Canada
Mercedes-Benz Canada Inc.
2680 boulevard Matheson est, suite 400
Mississauga, ON L4W 0A5
1-800-387-0100

Adresse de courrier électronique	Numéro de téléphone*
cs.can@cac.mercedes-benz.com	1 800 387-0100

*Sans frais pour les téléphones filaires et frais variables pour les téléphones mobiles.

Partie II – Conditions spéciales

Les conditions spéciales suivantes s'appliquent à des services Mercedes me connect spécifiques. Ces services ne sont pas nécessairement offerts à tous les clients :

1. Gestion des entretiens

Ce service permet au client de recevoir des offres non contraignantes des partenaires de services, choisis à l'avance par le client, lorsque des entretiens nécessaires sont détectés dans le véhicule.

2. Télédiagnostic

Ce service permet à MB Canada de recueillir et d'enregistrer de l'information concernant certains types d'usure normale de véhicules et certaines défaillances de composants. Toutefois, seuls certains composants sont adaptés à la surveillance de diagnostics, et l'information concernant les défaillances de ces composants ne peut être produite que si ces rapports de diagnostics sont non équivoques. MB Canada reçoit les données pertinentes et signale cette information au partenaire de services présélectionné par le client afin de permettre au partenaire de services de communiquer avec le client et au client d'informer le partenaire de services de ses disponibilités pour un rendez-vous.

2.1 Affichage de messages télédiagnostics

Cette fonction permet à MB Canada de recueillir et d'enregistrer de l'information concernant certains types d'usure normale de véhicules et certaines défaillances de composants. Toutefois, seuls certains composants sont adaptés à la surveillance de diagnostics et l'information relative aux défaillances de ces composants ne peut être produite que si ces rapports de diagnostics sont non équivoques. Les données pertinentes sont automatiquement transmises au système principal ainsi qu'au moyen du système d'infodivertissement du véhicule et le client reçoit un message contextuel au moyen duquel il peut entrer en contact direct avec le CAC s'il le souhaite.

3. Aide en cas d'accident et assistance dépannage

Ce service permet au client d'établir une connexion de télécommunication avec le CAC à partir du véhicule et d'obtenir un soutien particulier à la suite d'un accident ou d'une panne. Le service peut également être utilisé

pour obtenir des réponses à des questions sur le fonctionnement du véhicule, le partenaire de services Mercedes-Benz le plus près ou d'autres produits et services de Mercedes-Benz dans un appel d'information.

4. Aide en cas d'accident

Ce service permet aux occupants d'un véhicule inscrit aux services d'aide d'établir une connexion de télécommunication avec le CAC à la suite d'un appel d'urgence à Mercedes-Benz et de transférer au CAC les données de localisation du véhicule, ainsi que toutes les données sur le véhicule nécessaires et souhaitables qui ont été compilées selon la configuration technique, afin d'obtenir de l'aide ciblée.

5. Assistance dépannage

Dans certains cas, le véhicule peut aussi détecter de possibles accidents selon les données techniques qu'il reçoit des capteurs dans le véhicule. Le service Assistance dépannage permet aux occupants d'un véhicule inscrit aux services d'assistance d'établir une connexion de communication avec le CAC en cas de défaillance détectée, et de transférer au CAC les données relatives à l'emplacement du véhicule et toutes les données sur le véhicule nécessaires et pertinentes qui ont été compilées selon la configuration technique, afin d'obtenir de l'aide ciblée.

6. Diagnostic du véhicule à distance

Ce service permet au partenaire de services présélectionné par le client, à un atelier Mercedes-Benz autorisé que le client a chargé d'effectuer des travaux d'entretien ou de réparation ou des demandes de renseignements techniques, au service de soutien technique de MB Canada et au CAC de récupérer l'information concernant l'état technique du véhicule. Il s'agit de données de diagnostic qui sont récupérées avant une visite prévue à l'atelier de réparation automobile, ou au cours de cette visite, qui contribuent à établir le diagnostic. En cas de panne, le CAC peut, au moyen de ces données de diagnostic, informer un employé du partenaire de services ou un mécanicien chargé de fournir de l'aide en cas de panne ou d'accident de l'état du véhicule et faciliter ainsi une réparation rapide et ciblée. En outre, grâce à ce service, les codes d'erreur peuvent être effacés à distance par le CAC en cas de panne, ou par le partenaire de services, si le véhicule est dans un atelier.

7. Clause intentionnellement supprimée

8. **Consultation à distance de l'état du véhicule/état à distance**

Ce service permet au client de visualiser en ligne les données d'utilisation du véhicule (comme le niveau de carburant, le kilométrage, la consommation moyenne du carburant, la pression des pneus, les intervalles d'entretien, le niveau de recharge de la batterie haute tension, l'autonomie électrique) au moyen de certaines passerelles d'utilisateur, donnant au client de l'information sur l'état du véhicule. Le client a en outre l'option de définir certains événements qui, lorsqu'ils se produisent, déclencheront un message automatique qui lui sera envoyé par la voie de communication établie dans le compte d'utilisateur (par exemple lorsque la batterie haute tension du véhicule est entièrement chargée).

9. **Clause intentionnellement supprimée**

10. **Programmation des paramètres de recharge et régulation préalable de la climatisation**

Si le client utilise un véhicule alimenté par une batterie électrique, le client peut utiliser le service « **Programmation des paramètres de recharge et régulation préalable de la climatisation** » pour recharger à distance le véhicule, y compris, par exemple, pour établir le mode de recharge, afficher des données d'état ou prévoir la prochaine utilisation du véhicule. Le client peut aussi définir certains événements qui, lorsqu'ils se produisent, déclencheront un message automatique qui lui sera envoyé par la voie de communication établie dans le compte d'utilisateur (par exemple lorsque la batterie haute tension du véhicule est entièrement chargée). Ce service permet aussi au client de réguler à l'avance la climatisation du véhicule au moyen de certaines passerelles d'utilisateur.

11. **Verrouillage et déverrouillage des portes à distance**

Ce service permet au client de vérifier au moyen de certaines passerelles d'utilisateur si les portes et le coffre de son véhicule sont verrouillés ou déverrouillés et, selon la version du véhicule, de les verrouiller ou déverrouiller à distance.

12. **Clause intentionnellement supprimée**

13. **Clause intentionnellement supprimée**

14. **Personnalisation**

Ce service permet au client de créer des profils (p. ex., les paramètres des favoris, le choix de stations, les réglages du véhicule ou les

paramètres relatifs à l'affichage du tableau de bord) et de les sauvegarder et de les modifier au moyen d'un nom qu'il a précisé. Ce service permet le transfert des profils entre le véhicule et le système principal, et leur récupération au moyen de certaines passerelles d'utilisateur du client.

15. **Localisateur du véhicule stationné**

Ce service permet au client d'utiliser certaines passerelles d'utilisateur pour afficher une carte sur laquelle l'emplacement du véhicule stationné du client est indiqué. À des fins de protection des données, le client ne peut afficher l'emplacement du véhicule que si le véhicule est à une distance d'environ 1,5 km ou un mille de l'emplacement du client.

16. **Repérage du véhicule**

Ce service permet au client de déterminer l'emplacement réel du véhicule du client au moyen de certaines passerelles d'utilisateur.

17. **Planification d'itinéraire**

17.1 Ce service permet au client qui conduit un véhicule électrique à batterie de planifier des déplacements ou des itinéraires au moyen de certaines passerelles d'utilisateur.

17.2 Le client peut en outre utiliser ce service au moyen de certaines passerelles d'utilisateur pour rechercher des bornes de recharge pour un véhicule électrique à batterie et en afficher l'emplacement sur une carte ou dans une liste, pour demander des renseignements sur les bornes de recharge et pour filtrer celles-ci. Le client peut aussi entrer ces renseignements dans le système d'infodivertissement à titre d'adresse de destination. L'autonomie du véhicule est calculée et affichée au moyen de certaines passerelles d'utilisateur.

17.3 La fonction « **Dernier kilomètre de navigation** » permet au client d'utiliser l'emplacement du véhicule stationné et, s'il y a lieu, la destination finale à jour entrée dans le système d'infodivertissement du véhicule pour le guider sur un appareil d'utilisateur final compatible depuis l'emplacement du véhicule stationné jusqu'à l'adresse de destination, pourvu que le véhicule du client et l'appareil d'utilisateur final compatible aient une connexion Bluetooth appropriée.

17.4 La fonction « **Statistiques de déplacement** » permet au client de visualiser différentes statistiques relatives à un parcours (p. ex., la vitesse moyenne, la distance parcourue et le temps d'occupation du véhicule). Pour utiliser cette fonction, le client doit d'abord activer le

service « **Consultation à distance de l'état du véhicule** ».

17.5 Clause intentionnellement supprimée.

18. **Géoblocage**

Ce service permet au client d'établir au moyen de certaines passerelles d'utilisateur si et lorsque le véhicule du client quitte une ou plusieurs zones qu'il détermine ou y entre.

19. **Conciergerie**

19.1 Ce service permet au client d'obtenir d'un concierge certains renseignements concernant différents sujets qui intéressent le client (p. ex., l'itinéraire et la circulation ou des points d'intérêt, des connaissances générales, la météo, des événements sportifs, des événements culturels, des cours et des événements boursiers, des hôtels, des restaurants et des bars ou des voyages) ou de l'information dont le client a besoin en cas d'urgence (p. ex., de l'information concernant l'installation médicale la plus proche). Dans le cadre du service « Conciergerie », le client peut aussi recevoir de l'information concernant des offres de tiers.

19.2 Le client peut aussi utiliser un concierge pour faire des réservations ou des commandes qui nécessitent des paiements correspondants et dont la disponibilité locale peut être limitée. Pour des services de conciergerie qui nécessitent un paiement, le client doit fournir au concierge de l'information sur la carte de crédit du client et répondre correctement à une question de sécurité. L'information sur la carte de crédit n'est utilisée que pour la prestation des services demandés et n'est pas gardée en mémoire. Le client établit la question de sécurité et la réponse dans le portail client.

20. **Clause intentionnellement supprimée**

21. **Circulation en direct**

Ce service permet au client de recevoir en direct des bulletins de circulation en direct à jour au moyen d'une connexion mobile de données dans le véhicule.

22. **Car-to-X Communication**

Ce service permet l'échange entre des véhicules de renseignements de circulation à jour concernant de possibles situations dangereuses (p. ex., des pannes de véhicules, des accidents, des véhicules dont les témoins lumineux sont allumés, de la pluie abondante, du brouillard ou une chaussée glissante) pour lesquels ce service a été activé au moyen du système principal.

23. **Radio Internet**

Ce service permet au client d'utiliser certains services de radio Internet dans le véhicule. Selon le système d'infodivertissement de son véhicule, il se pourrait que le client doive d'abord établir une connexion mobile de données pour l'écoute en continu de radio Internet au moyen de son appareil d'utilisateur final compatible ou acheter un certain volume de données au moyen du portail client afin de pouvoir utiliser ce service.

24. **Stationnement**

Ce service permet la localisation de stationnement et indique le nombre de places de stationnement alors libres, affichés selon la passerelle d'utilisateur précisée par le client. Le client peut copier ces emplacements dans le système d'infodivertissement en tant qu'adresses cibles ou les envoyer de l'application au système d'infodivertissement et les copier en tant qu'adresses cibles.

Ce service affiche aussi de l'information additionnelle concernant les places de stationnement sur rue et dans les parcs de stationnement couverts (p. ex., l'adresse, le nombre de places occupées, les heures d'ouverture et les tarifs, la hauteur et la largeur, la disponibilité calculée au moyen de données historiques, les heures de stationnement) au moyen de la passerelle d'utilisateur précisée.

25. **Clause intentionnellement supprimée**

26. **Mise à jour des cartes routières en ligne**

Ce service permet au client de mettre à jour à l'état actuel à intervalles réguliers les données des cartes routières du système de navigation dans le système d'infodivertissement du véhicule du client.

27. **Navigateur électronique/Bornes de recharge**

Ce service permet au client d'afficher l'emplacement de bornes de recharge et le nombre de bornes de recharge libres dans le système d'infodivertissement du véhicule du client. Le client peut aussi entrer cette information dans le système d'infodivertissement en tant qu'adresse de destination. De plus, l'autonomie électrique (distance à parcourir) du véhicule du client est aussi calculée et affichée dans le système d'infodivertissement du véhicule du client.

28. **Recherche locale**

28.1 Ce service permet au client de rechercher, au moyen d'une recherche texte en forme libre en

ligne, des adresses et des points d'intérêt (p. ex., des restaurants, cafés, bars, hôtels, entreprises, centres commerciaux) dans un certain rayon de l'emplacement actuel du véhicule. Si le client a entré une adresse de destination dans le système d'infodivertissement du véhicule du client et que le système de navigation est activé, le client peut aussi rechercher des points d'intérêt dans un certain rayon le long de l'itinéraire sélectionné ou encore dans un certain rayon d'une autre adresse. Les résultats de recherche peuvent être affichés dans le système d'infodivertissement du véhicule du client et peuvent aussi être entrés dans le système d'infodivertissement comme adresse de destination.

28.2 La fonction « **Téléchargement de PDI** » permet au client de rechercher des adresses et des points d'intérêt (p. ex., des restaurants, cafés, boutiques, bars, hôtels, points de vente au détail, centres commerciaux) sur un éventail de cartes de navigation en ligne offertes par certains fournisseurs de contenu tiers et d'utiliser l'application Mercedes me pour envoyer les résultats au système d'infodivertissement de son véhicule et les transférer dans le système d'infodivertissement comme adresse de destination.

29. **Météo**

Ce service permet au client d'afficher les prévisions météorologiques dans une section de carte routière sélectionnée dans le système d'infodivertissement du client.

30. **Navigation prédictive**

Ce service permet au client de recevoir des recommandations d'adresses de destination fondées sur un modèle de probabilité. Ce modèle fait appel à des renseignements comme la position par GPS du point de départ et de la destination, le jour de la semaine et l'heure et la date des derniers déplacements pendant lesquels le service était activé. Pour utiliser ce service, le client doit activer le service « **Localisation/surveillance du véhicule** » et avoir une connexion Bluetooth^{MD} entre le véhicule du client et son appareil d'utilisateur final compatible.

31. **Clause intentionnellement supprimée**

32. **Applications Mercedes-Benz**

32.1 Radio Internet

Ce service permet au client d'utiliser certains services de radio Internet dans le véhicule. Selon le système d'infodivertissement dans le véhicule

du client, le client peut avoir besoin d'une connexion mobile de données pour l'écoute en continu de musique ou d'autre sortie audio au moyen de son appareil d'utilisateur final compatible, ou d'un certain volume de données achetées au moyen du portail client.

32.2 **Clause intentionnellement supprimée**

32.3 Météo

Ce service permet au client d'afficher les prévisions météorologiques dans une section de carte routière sélectionnée dans le système d'infodivertissement du véhicule du client.

32.4 Navigateur électronique

Ce service permet au client d'afficher l'emplacement de bornes de recharge et le nombre de bornes de recharge libres dans le système d'infodivertissement du véhicule du client. Le client peut aussi entrer cette information dans le système d'infodivertissement en tant qu'adresse de destination. De plus, l'autonomie électrique (distance à parcourir) du véhicule du client est aussi calculée et affichée dans le système d'infodivertissement du véhicule du client.

32.5 Clause intentionnellement supprimée

33. **Clause intentionnellement supprimée**

34. **Clause intentionnellement supprimée**

35. **Clause intentionnellement supprimée**

36. **Clause intentionnellement supprimée**

37. **Clause intentionnellement supprimée**

38. **Notification de vol et détection de collisions pendant que le véhicule est stationné**

Par l'intermédiaire de ce service, le client reçoit une notification sur son appareil compatible au moyen de l'application Mercedes me si son véhicule stationné a détecté un impact suffisamment puissant. Seuls les impacts mineurs sont détectés. Si elle est déclenchée, la notification comprend les renseignements détectés sur l'intensité de l'impact, la partie du véhicule qui a été touchée et le moment de l'incident. En outre, dans le cas des modèles de véhicule plus récents (voir l'aperçu des services), le client est informé de l'impact détecté au moyen du système d'infodivertissement au moment où il démarre son véhicule. De plus, si le système d'alarme antivol est activé, le service envoie un message qui indique notamment la cause de l'activation de l'alarme au moyen de l'application Mercedes me. Le client peut désactiver l'alarme, la protection contre le

remorquage et la protection de l'habitacle temporairement dans son véhicule au moyen de l'application. Au moment où le véhicule démarrera de nouveau, les capteurs qui avaient été désactivés de cette manière seront réactivés automatiquement afin de protéger le véhicule.

39. **Interface avec des fournisseurs de services tiers**

Ce service permet au client de partager des données (par exemple, des données sur le véhicule, ce qui peut comprendre des renseignements personnels) avec des fournisseurs de services tiers fournis par MB Canada et sélectionnés par le client.

Dans la mesure où MB Canada offre ce service, le client peut aussi permettre au fournisseur de services tiers de modifier des données que détient MB Canada, ou permettre au fournisseur de services tiers d'envoyer à MB Canada des commandes qui sont transmises au véhicule. Selon le fournisseur de services tiers sélectionné, MB Canada peut fournir le service par l'intermédiaire d'une filiale de MBAG.

40. **Clause intentionnellement supprimée**

41. **Connexion à des fournisseurs de contenu tiers**

Ce service permet au client de récupérer de l'information du véhicule au moyen d'une interface le reliant à des fournisseurs de contenu tiers (p. ex., Yelp et TripAdvisor sont des fournisseurs de contenu actuels). L'information récupérée de cette manière provient exclusivement des fournisseurs de contenu tiers.

42. **Système à commande vocale LINGUATRONIC**

Ce service permet au client et à d'autres occupants du véhicule d'exploiter différentes fonctions dans le véhicule et de demander de l'information à MB Canada ou à des fournisseurs de contenu tiers au moyen d'une commande vocale. Le système à commande vocale qui peut être offert dans le véhicule est complété par un traitement de reconnaissance vocale qui se produit dans le système principal.

Certaines fonctions demandent l'activation de services additionnels. Par exemple, pour utiliser la fonction « **In-Car Office** » (bureau mobile), le client doit avoir activé le service « **In-Car Office** » (bureau mobile). Pour certaines fonctions, comme la messagerie, le système à commande vocale LINGUATRONIC en ligne nécessite une connexion Bluetooth active entre l'appareil d'utilisateur final compatible et le véhicule.

43. **Recherche globale**

Ce service permet au client d'utiliser un service de recherche central pour recevoir (par l'intermédiaire du système principal) de l'information concernant les fonctions du véhicule et d'autres services Mercedes me connect, de l'information de MBAG et de l'information de fournisseurs de contenu tiers.

44. **Clause intentionnellement supprimée**

45. **Clause intentionnellement supprimée**

46. **Protection valet et surveillance de couvre-feu**

Ce service permet au client de définir une zone en utilisant son appareil d'utilisateur final compatible au moyen de certaines passerelles d'utilisateur. Lorsque son véhicule quitte la zone prédéfinie, le client reçoit une notification poussée automatique sur son appareil d'utilisateur final compatible. En outre, il peut avoir recours aux notifications poussées pour recevoir une alerte lorsque le dispositif d'allumage de son véhicule est activé ou désactivé.

47. **Alerte de dépassement de vitesse**

Ce service permet au client de sélectionner une vitesse au moyen de certaines passerelles d'utilisateur et de recevoir un avis dans le portail client en cas de dépassement de la vitesse sélectionnée.

48. **Moniteur d'activation ENERGIZING**

Ce service permet au client de recevoir des recommandations aux fins de l'activation des programmes de confort. Les suggestions sont fondées soit sur les données générées par le véhicule (p. ex., la durée du parcours) soit sur les données provenant de dispositifs portables tiers compatibles (p. ex., des données sur le degré stress ou le sommeil), à la condition que le client ait relié son dispositif portable tiers compatible à l'application Mercedes me par Bluetooth^{MD}.

49. **Navigation optimisée EQC**

Ce service permet au client de voir l'affichage dynamique des itinéraires les plus rapides jusqu'aux destinations qu'il a entrées, en tenant compte de l'emplacement des bornes de recharge disponibles et de l'autonomie restante du véhicule et en calculant les arrêts nécessaires pour recharger le véhicule.

50. **Affichage de l'emplacement des bornes de recharge**

Ce service permet au client d'afficher l'emplacement de bornes de recharge et le nombre de bornes de recharge libres dans le système d'infodivertissement de son véhicule. Le client peut aussi entrer ces renseignements dans le système d'infodivertissement à titre d'adresse de destination.

51. **Recharge Mercedes Me**

Ce service permet au client de recharger son véhicule au moyen de l'interface technique offerte par certains fournisseurs de services de mobilité indépendants (p. ex. Chargepoint) (le « **fournisseur de services de mobilité** »), selon les caractéristiques de son véhicule et la portée des autres services. Afin de pouvoir utiliser ce service, le client doit d'abord activer le service « **Affichage de l'emplacement des bornes de recharge** ». Le fournisseur de services de mobilité permet au client de l'autoriser à charger son véhicule par l'intermédiaire de fournisseurs de bornes de recharge indépendants (les « **fournisseurs de bornes de recharge** ») aux bornes de recharge que le client a choisies au moyen de certaines passerelles d'utilisateur, moyennant des frais. Le client doit d'abord s'inscrire auprès du fournisseur de services de mobilité en cliquant sur le lien figurant dans son compte d'utilisateur et fournir les coordonnées requises en vue du paiement.

52. **Démarrage à distance (pour la régulation préalable de la climatisation)**

Ce service permet au client de démarrer et d'éteindre à distance le moteur du véhicule au moyen de certaines passerelles d'utilisateur. Le client peut ainsi chauffer son véhicule et recharger la batterie du véhicule. Le véhicule reste en marche au plus dix minutes après un démarrage.

53. **Aide à la localisation du véhicule volé**

Ce service permet au client d'aider les autorités policières à localiser le véhicule volé du client en leur fournissant certaines données par l'intermédiaire du CAC ou d'un fournisseur en aval certifié.

Les parties de MB peuvent exiger du client ou de tiers qu'ils donnent des renseignements supplémentaires avant de fournir les services demandés. Par exemple, les parties de MB pourront demander au client des preuves d'identification satisfaisantes ou aux autorités policières de confirmer qu'un véhicule pourrait

avoir été volé ou impliqué dans un acte illégal avant d'offrir le service « Aide à la localisation du véhicule volé ». MB Canada se réserve le droit de suspendre ou de modifier ces exigences si MB Canada, à sa seule appréciation, juge raisonnable de le faire.

Les parties de MB déploieront des efforts raisonnables pour tenter de localiser le véhicule d'un client; toutefois, les parties de MB peuvent cesser de tenter de localiser le véhicule du client si elles n'ont pas réussi à le faire dans un délai raisonnable, comme le décide MB Canada à sa seule appréciation.

Les parties de MB n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation que fera le client du service « Aide à la localisation du véhicule volé » lorsque ce service sera offert, notamment dans les circonstances où le client choisit d'enquêter lui-même sur le vol de son véhicule sans l'aide des autorités policières. Le client est indépendamment responsable de son utilisation de l'information et des décisions qu'il prend en fonction de l'information.

54. **Clause intentionnellement supprimée**

Les services de données de certains services et de certaines fonctions dans les présentes conditions d'utilisation reposent sur une application technique et les données de fournisseurs de services tiers. Cliquer ici pour en consulter les conditions (de licence) :
<https://legal.here.com/ca-fr/terms>
<https://legal.connectedrad.io/tandc/daimle>

r

<https://opendatacommons.org/licenses/odbl/1-0/> (OpenStreetMap-Datenbank)

La fonction à commande vocale de certains services et de certaines fonctions dans les présentes conditions d'utilisation repose sur une application technique d'un fournisseur de services tiers. Pour utiliser la fonction à commande vocale, le client doit accepter les conditions d'utilisation du fournisseur de services tiers.

Annexe 1 – Conditions du fournisseur de services tiers

Autres avis pour les services Mercedes me connect

1. Préambule

Mercedes-Benz Canada Inc. (« **MB Canada** ») respecte des normes élevées de qualité et de sécurité quant à ses produits. Elle a notamment instauré des mesures appropriées et des précautions de sécurité, pour chacun des services qu'elle offre. Le client n'en demeure toutefois pas moins personnellement responsable de l'utilisation sécuritaire du véhicule et de l'observation de la législation applicable, compte tenu notamment du fait que les accidents de la route résultent souvent de moments d'inattention passés à regarder des appareils et des médias d'information, de communication et de divertissement.

2. Avis généraux

- 2.1. Le client qui choisit d'exploiter et d'utiliser des systèmes d'information et des appareils de communication intégrés dans le véhicule peut avoir des moments d'inattention et perdre le contrôle de son véhicule. Le client utilise donc ces systèmes et appareils à ses propres risques et à sa seule discrétion. Si l'utilisation des services nuit à la conduite sécuritaire du véhicule, ou contrevient par ailleurs au code de la route et aux lois de la circulation, le client doit s'abstenir d'utiliser les services. Les parties de MB n'assument aucune obligation ni responsabilité quant à l'utilisation des services par le client quand il conduit le véhicule.
- 2.2. Le client est responsable à tout moment de ses propres actions. Les services ne dégagent pas non plus le client de toute responsabilité et imputabilité de veiller à ce que le véhicule soit en bon état de conduite et de sécurité routière. MB Canada n'assume aucune responsabilité quant à quelque défaut du client d'effectuer les entretiens et réparations nécessaires.
- 2.3. Le client ou le co-utilisateur autorisé doit se conformer à tout moment à la législation du territoire applicable. Le client doit connaître la législation applicable quant à l'utilisation de téléphones cellulaires, de téléphones intelligents et des autres appareils électroniques mobiles dans le territoire applicable. Les enfants et les animaux qui se trouvent dans un véhicule sans supervision risquent d'être victimes d'un accident ou de subir des blessures.
- 2.4. Le client doit autant que possible utiliser les systèmes à commande vocale et/ou fonctions de lecture à haute voix lorsqu'il conduit le véhicule. Le fait qu'un service ou une fonction d'un service soit offert au client lorsqu'il conduit le véhicule ne signifie pas que MB Canada recommande ou autorise l'utilisation de ce service ou de cette fonction en conduisant le véhicule. On ne peut cependant exclure le risque que, entre autres choses, de fausses notifications soient envoyées, des données soient mal interprétées ou des erreurs de transmission soient commises. Par conséquent, l'utilisation des fonctions à commande vocale n'exclut pas la nécessité de vérifier effectivement les conditions dans lesquelles elles sont utilisées. En outre, il est recommandé de tenir compte des messages (mises en garde) envoyés au conducteur.
- 2.5. MB Canada renvoie expressément aux directives d'utilisation et à toutes les mises en garde qui accompagnent les services et que le client doit respecter.
- 2.6. Les parties de MB ne sauraient être tenues responsable de quelque dommage découlant de messages faux ou inexacts, de perturbations ou de pertes de connexion au serveur en raison d'une force majeure, de problèmes techniques ou d'autres raisons raisonnablement indépendantes de la volonté de MB Canada.
- 2.7. Les demandes concernant l'état du véhicule au moyen de la fonction de géoblocage peuvent ne pas être fiables malgré la norme de technologie disponible. Dans certaines circonstances, il peut être impossible de transmettre des données en totalité ou en partie (p. ex. dans un garage). Il est donc possible que des commandes en mémoire ne soient pas activées parce que le système principal n'a pas reçu correctement ou à temps l'information concernant l'état du véhicule. Le client est responsable de l'utilisation de la fonction de demandes concernant l'état du véhicule et de la foi qu'il accorde à l'information qu'il en reçoit.
- 2.8. Le client s'engage à aviser tous les utilisateurs du véhicule que le mode conducteur débutant (*Beginner Driver*) est activé avant que ceux-ci démarrent le véhicule, y compris le fait que la vitesse du véhicule et son pouvoir d'accélération sont réduits lorsque ce mode est activé.

3. Participation de fournisseurs de services/fournisseurs de contenu tiers

- 3.1. MB Canada n'a aucun contrôle sur le contenu, les politiques de confidentialité ou les pratiques d'un fournisseur de services tiers ni n'en assume, dans la pleine mesure permise par la législation applicable, la responsabilité.
- 3.2. MB Canada ne donne aucune garantie quant au contenu, à l'exactitude, à l'actualité, à l'exhaustivité et à la disponibilité de l'information offerte par l'intermédiaire des services d'un fournisseur de contenu tiers. De plus, les parties de MB n'assument aucune obligation de surveiller, de commenter, de mettre à jour, de compléter ou de corriger une information ou de veiller à la disponibilité d'une information, et n'assument aucune responsabilité

quant à l'exactitude, à l'actualité, à la disponibilité ou à la qualité de l'information. MB Canada n'a aucune influence sur l'exploitation ou la fonctionnalité des applications techniques correspondantes des fournisseurs de services tiers ou des fournisseurs de contenu tiers. Les fournisseurs de services tiers ou fournisseurs de contenu tiers peuvent modifier ou interrompre la fonctionnalité de leurs services ou l'une ou l'autre de leurs fonctions. Certaines des fonctions de fournisseurs de services tiers ou de fournisseurs de contenu tiers peuvent ne pas être offertes partout. Le client utilise donc l'information à ses propres risques et à sa seule discrétion et est responsable de l'utilisation de l'information et des décisions prises en se fondant sur l'information.

- 3.3. MB Canada ne garantit pas la fonctionnalité des commandes données dans le cadre des services. Ces commandes peuvent ne pas être exécutées correctement ou peuvent être retardées.
- 3.4. Les parties de MB n'assument aucune responsabilité quant aux comptes du client auprès de fournisseurs de contenu tiers que le client peut lier aux services. Le client assume l'entière responsabilité de ces liens. Certaines conditions additionnelles peuvent s'appliquer à l'utilisation de services ou de contenu qu'offrent des fournisseurs de contenu tiers, et le client est réputé avoir accepté ces conditions additionnelles s'il utilise ces services.
- 3.5. Si le client prend connaissance d'un possible problème de sécurité ou soupçonne que le fournisseur de services tiers a perdu ou divulgué sans autorisation ses authentifiants d'accès, le client doit par l'intermédiaire du portail client annuler sans délai les permissions qu'il a données au fournisseur de services tiers.

4. Équipement de tiers

- 4.1. Le client est responsable de l'équipement utilisé dans le cadre des services qui n'est pas fourni par MB Canada. Les parties de MB ne sauraient être tenues responsables de quelque dommage découlant de l'utilisation par le client de l'équipement de tiers dans le cadre des services.
- 4.2. MB Canada peut, à sa seule discrétion, restreindre ou désactiver un service si elle estime raisonnablement que ces restrictions sont justifiées (notamment dans le cas d'un possible problème de sécurité avec le fournisseur de services tiers, d'une incompatibilité avec le fournisseur de services tiers ou d'une modification des frais). MB Canada peut, à sa seule discrétion et sans avis au client, modifier la liste des fournisseurs de services tiers offerts et les catégories de données et commandes disponibles.
- 4.3. Les données affichées relatives à la recharge et à l'état de charge de la batterie peuvent varier par rapport à l'état réel et l'information affichée peut être, en totalité ou en partie, incomplète, inexacte ou non actuelle.
- 4.4. Le client doit veiller à ce que les appareils et objets dans le véhicule soient remisés et sécurisés de manière à prévenir des blessures aux passagers du véhicule en cas d'accélération ou de décélération brusque ou de collision. Le client est responsable des appareils ou des autres objets dans le véhicule. Les parties de MB ne sauraient être tenues responsables de quelque dommage découlant de la présence d'un appareil ou d'un autre objet dans le véhicule dans le cadre de l'utilisation des services par le client.

5. Avis spéciaux pour certains services

5.1. Circulation en direct et Car-to-X Communication

De l'information pertinente sur la circulation ou des situations dangereuses potentielles peuvent ne pas être recueillies et rapportées par les services « Circulation en direct » et « Car-to-X-Communication ». L'information offerte au moyen des services provient d'autres clients ou conducteurs et d'un fournisseur de contenu tiers, et l'information peut être, en totalité ou en partie, incomplète, inexacte ou non actuelle. Les parties de MB n'assument aucune responsabilité de vérifier si l'information est complète, exacte ou actuelle, ou de compléter, de corriger ou de mettre à jour cette information, ou de veiller à ce qu'elle soit disponible ou accessible dans une certaine qualité. Le client est indépendamment responsable de son utilisation de l'information et des décisions prises en se fondant sur cette information; il revient donc au client de vérifier si l'information est complète, exacte ou actuelle et est disponible ou accessible dans une qualité acceptable pour ses besoins.

5.2. Verrouillage et déverrouillage des portes à distance

Le déverrouillage à distance du véhicule sans surveillance peut augmenter le risque de vol du véhicule et des articles à l'intérieur du véhicule. Les parties de MB n'assument aucune obligation ni responsabilité pour le vol d'un véhicule ou d'autres articles. Le client utilise ce service à ses propres risques et à seule discrétion. Les parties de MB ne sauraient être tenues responsables de quelque dommage ou réclamation découlant du verrouillage ou du déverrouillage du véhicule par le client, et le client tient MB Canada indemne et à couvert de quelque réclamation de tiers à cet égard.

5.3. Places de stationnement libres

Le service n'indique que les places de stationnement libres; il se peut toutefois que l'information fournie soit, à certains moments, inexacte, incomplète ou non actuelle. Les parties de MB n'assument aucune obligation de corriger, de compléter ou de mettre à jour l'information fournie. Le client est responsable de l'utilisation sécuritaire du véhicule et de l'observation de toutes les conditions locales (p. ex., la hauteur libre dans les garages, les panneaux d'interdiction de stationnement). Le client reconnaît et convient en outre que les parties de MB ne sauraient être tenues responsables de quelque perte ou dommage découlant d'une incapacité à stationner ou d'une place de stationnement inadéquate, ni de la perte de véhicules ou de contenu par suite d'un incendie, d'un vol, d'une collision ou d'une autre cause découlant du service « Places de stationnement libres ».

5.4. Clause intentionnellement supprimée

5.5. Clause intentionnellement supprimée

5.6. Clause intentionnellement supprimée

5.7. Clause intentionnellement supprimée

5.8. Clause intentionnellement supprimée

5.9. Démarrage à distance

Avant que le client n'active le démarrage à distance, il doit notamment s'assurer que le véhicule n'est pas dans un espace fermé sans ventilation adéquate, que le tuyau d'échappement n'est pas obstrué, que le véhicule ne peut pas entrer en contact avec des matières inflammables et que le véhicule ne présente pas de dommage important.

5.10 Aide à la localisation du véhicule volé

Le client utilise ce service à ses propres risques et à sa seule discrétion. Les parties de MB n'assument aucune obligation ni responsabilité quant à l'utilisation par le client ou un tiers des données fournies par ce service.

5.11 Moniteur d'activation ENERGIZING

Le rythme cardiaque s'affiche à l'écran seulement s'il se situe dans l'intervalle de 30 à 140 bpm. Ces chiffres n'ont aucune valeur médicale et sont fournis à titre indicatif seulement. Aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude.

Mercedes me connect Aperçu des services ¹⁾	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen du portail Mercedes me	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen de l'application Mercedes me ou de l'application Web Mercedes me ¹⁾	Utilisation possible au moyen du système d'infodivertissement dans le véhicule	Durée	Options supplémentaires requises (Codes d'équipement d'origine)	Offert dans les modèles suivants à compter de la date de production
Disponibilité à des fins d'utilisation			Autres renseignements			
Services d'aide					Offert dans tous les modèles munis d'Audio 20, de COMAND ou de MBUX	
1) Gestion des entretiens ¹⁾	<input type="checkbox"/>			Dès l'activation ^{5) 6)}		Mode de transmission 2 : Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
2) Télédiagnostic ¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			COMAND en ligne (531), Audio 20 (506, 505, 520, 522) ou système multimédia MBUX (545)	Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
2.1) Détecteur de charge de la batterie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
2.2) Affichage de message télédiagnostic			<input type="checkbox"/>			Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
3) Aide en cas d'accident et assistance dépannage			<input type="checkbox"/>			Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
4) Diagnostic du véhicule à distance						Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
5) Consultation à distance de l'état du véhicule/état à distance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
Configuration du véhicule (09U)				1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)} Pour les fourgons uniquement : 1 an à partir de MY2023 et Sprinter plus récent	COMAND en ligne (531), Audio 20 (506) ou système multimédia MBUX (545)	
6) Programmation des paramètres de recharge et régulation préalable de la climatisation ²⁾		<input type="checkbox"/>				Offert dans tous les modèles de véhicules à passagers 2019 et plus récents Mercedes-Benz électriques et hybrides rechargeables
7) Verrouillage et déverrouillage des portes à distance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
8) Personnalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Offert dans les modèles Classe A, Classe C, Classe E, Classe CLS, Classe S, Classe G et AMG GT quatre portes 2019 et les modèles Classe A, CLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, AMG GT et AMD GT quatre portes 2020, Classe A, CLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, AMG GT, AMD GT quatre portes, EQB, EQS, VUS EQS, EQE, EQE SUV
Surveillance à distance en ligne (11U) ou surveillance du véhicule (09U)					COMAND en ligne (531), Audio 20 (506, 505, 520, 522) ou système multimédia MBUX (545)	

Mercedes me connect Aperçu des services ¹⁾	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen du portail Mercedes me	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen de l'application Mercedes me ou de l'application Web Mercedes me ¹⁾	Utilisation possible au moyen du système d'infodivertissement dans le véhicule	Durée	Options supplémentaires requises (Codes d'équipement d'origine)	Offert dans les modèles suivants à compter de la date de production
Disponibilité à des fins d'utilisation			Autres renseignements			
9) Localisateur du véhicule stationné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)} Pour les fourgons uniquement : 1 an à partir de MY2023 et Sprinter plus récent		Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
10) Repérage du véhicule	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
11) Planification d'itinéraire ²⁾		<input type="checkbox"/>			Navigation (355+367/357/365 ou 531)	Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
12) Dernier kilomètre de navigation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Navigation (355+367/357/365 ou 531)	Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
13) Statistiques de conduite		<input type="checkbox"/>				Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
14) Durée estimative du parcours		<input type="checkbox"/>			Navigation (355+367/357/365 ou 531)	Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
15) Géoblocage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
<u>Navigation (code 365 ou 357)</u>						
16) Circulation en direct		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)} Pour les fourgons uniquement : 1 an à partir de MY2023 et Sprinter plus récent	COMAND en ligne ou système multimédia MBUX	Offert dans les modèles Classe A, Classe C, Classe E, Classe CLS, Classe S, Classe G et AMG GT quatre portes 2019, les modèles Classe A, CLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, AMG GT et AMD GT quatre portes 2020, Classe A, CLA, GLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, GT, EQB, EQS 2021 et 2022, VUS EQS, EQE, VUS EQE 2023
17) Car-to-X Communication			<input type="checkbox"/>		COMAND en ligne ou système multimédia MBUX	Offert dans les modèles Classe A, Classe C, Classe E, Classe CLS, Classe S, Classe G et AMG GT quatre portes 2019, les modèles Classe A, CLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, AMG GT et AMD GT quatre portes 2020, Classe A, CLA, GLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, GT, EQB, EQS 2021 et 2022, VUS EQS, EQE, VUS EQE 2023
18) Radio Internet ³⁾			<input type="checkbox"/>			Offert dans tous les modèles de véhicules à passagers 2019, 2020, 35 2021 et 2022 Mercedes-Benz (sauf Classe A, CLA, GLB, GLC, Coupé GLC, GLE, GLS muni de Connect5 et Classe B)
Services de navigation (01U)						
19) Point d'intérêt de stationnement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Offert dans les modèles Classe A, Classe C, Classe E, Classe CLS, Classe S, Classe G et AMG GT quatre portes 2019 et les modèles Classe A, CLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, AMG GT et AMD GT quatre portes 2020 et Classe A, CLA, GLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, GT, EQS, EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE 2021 et 2022

Mercedes me connect Aperçu des services ¹⁾	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen du portail Mercedes me	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen de l'application Mercedes me ou de l'application Web Mercedes me ¹⁾	Utilisation possible au moyen du système d'infodivertissement dans le véhicule	Durée	Options supplémentaires requises (Codes d'équipement d'origine)	Offert dans les modèles suivants à compter de la date de production
Disponibilité à des fins d'utilisation				Autres renseignements		
20) Mise à jour des cartes routières en ligne			<input type="checkbox"/>	1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 4) 5) Pour les fourgons uniquement : 1 an à partir de MY2023 et Sprinter plus récent		Offert dans les modèles Classe A, Classe C, Classe E, Classe CLS, Classe S, Classe G et AMG GT quatre portes 2019 et les modèles Classe A, CLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, AMG GT et AMD GT quatre portes 2020 et Classe A, CLA, GLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, GT, EQS, EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE 2021 et 2022
21) Recherche locale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Offert dans les modèles Classe A, Classe C, Classe E, Classe CLS, Classe S, Classe G et AMG GT quatre portes 2019 et les modèles Classe A, CLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, AMG GT et AMD GT quatre portes 2020 et Classe A, CLA, GLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, GT, EQB, EQS 2021 et 2022, EQE, VUS EQE
22.1) Téléchargement de PDI		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
23) Météo			<input type="checkbox"/>			Offert dans les modèles Classe A, Classe C, Classe E, Classe CLS, Classe S, Classe G et AMG GT quatre portes 2019 et les modèles Classe A, CLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, AMG GT et AMD GT quatre portes 2020 et Classe A, CLA, GLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, GT, EQS, EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE 2021 et 2022
24) Navigation prédictive		<input type="checkbox"/>				Offert dans les modèles Classe A, Classe C, Classe E, Classe CLS, Classe S, Classe G et AMG GT quatre portes 2019 et les modèles Classe A, CLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, AMG GT et AMD GT quatre portes 2020 et Classe A, CLA, GLA, GLB, Classe C, GLC, Coupé GLC, Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, GT, EQS, EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE 2021 et 2022
25) Applications Mercedes-Benz				1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 4) 5) Pour les fourgons uniquement : 1 an à partir de MY2023 et Sprinter plus récent	COMAND en ligne ou Audio 20	
25.1) Radio Internet			<input type="checkbox"/>			Offert dans tous les modèles de véhicules à passagers 2019 Mercedes-Benz (sauf Classe A et Classe B) et les modèles GLA, Classe C, SLC, Classe E, CLS, Classe S, SL, Classe G, AMG GT et AMG GT quatre portes 2020, Classe C, SLC, Classe S, Classe G, AMG GT 2021
25.2) Météo			<input type="checkbox"/>			Offert dans tous les modèles de véhicules à passagers 2019 Mercedes-Benz (sauf Classe A et Classe B) et les modèles GLA, Classe C, SLC, Classe E, CLS, Classe S, SL, Classe G, AMG GT et AMG GT quatre portes 2020, Classe C, SLC, Classe S, Classe G, AMG GT 2021

Mercedes me connect Aperçu des services ¹⁾	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen du portail Mercedes me	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen de l'application Mercedes me ou de l'application Web Mercedes me ¹⁾	Utilisation possible au moyen du système d'infodivertissement dans le véhicule	Durée	Options supplémentaires requises (Codes d'équipement d'origine)	Offert dans les modèles suivants à compter de la date de production
Disponibilité à des fins d'utilisation			Autres renseignements			
26) Notification de vol et Détecteur de collisions en mode stationné		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 4) 5) Pour les fourgons uniquement : 1 an à partir de MY2023 et Sprinter plus récent	852	Offert dans les modèles Classe S, GLS, Classe G, AMG GT quatre portes 2020 et Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, GT 2021, EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE
26.1) Theft notification and parking damage detection incl. 360° camera images		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Guard 360 (P82)	Offert dans l'EQS, VUS EQS
27) Interface avec des fournisseurs de services tiers					COMAND en ligne (531), Audio 20 (506, 505, 520, 522) ou système multimédia MBUX (545)	Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
28) Connexion à des fournisseurs de contenu tiers			<input type="checkbox"/>			Offert dans les modèles Classe A 2019 et les modèles Classe A, CLA, GLB, GLC, Coupé GLC, GLE, GLS 2020, et Classe A, CLA, GLA, GLB, GLC, Coupé GLC, Classe C, GLE, CLS, AMG GT quatre portes, EQS 2021 et 2022
29) Système à commande vocale LINGUATRONIC			<input type="checkbox"/>		Système multimédia MBUX (545) avec configuration de navigation (355) ou affichage médiatique (859)	Offert dans les modèles Classe S, GLS, Classe G, AMG GT quatre portes 2020 et Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, GT 2021, EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE
30) Recherche globale			<input type="checkbox"/>	Dès l'activation ^{5) 6)}	Système multimédia MBUX (545) avec configuration de navigation (355) ou affichage médiatique (859)	Offert dans les modèles Classe S, GLS, Classe G, AMG GT quatre portes 2020 et Classe E, GLE, CLS, Classe S, GLS, Classe G, GT 2021, EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE

Mercedes me connect Aperçu des services ¹⁾	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen du portail Mercedes me	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen de l'application Mercedes me ou de l'application Web Mercedes me ¹⁾	Utilisation possible au moyen du système d'infodivertissement dans le véhicule	Durée	Options supplémentaires requises (Codes d'équipement d'origine)	Offert dans les modèles suivants à compter de la date de production
Disponibilité à des fins d'utilisation				Autres renseignements		
31) Protection valet et surveillance de couvre-feu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}	COMAND en ligne (531), Audio 20 (506, 505, 520, 522) ou système multimédia MBUX (545)	Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
47) Alerte de dépassement de vitesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}	COMAND en ligne (531), Audio 20 (506, 505, 520, 522) ou système multimédia MBUX (545)	Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
48) Moniteur d'activation ENERGIZING		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dès l'activation ^{4) 5)}	PBR	Offert dans les modèles de véhicules à passagers 2019, 2020 GLE, GLS, 2021 et 2022 GLE, Classe E, Coupé CLS, GLS, Classe S
49) Navigation optimisée EQ		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}	Système multimédia MBUX <u>avec navigation préinstallée</u>	Offert dans les modèles EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE
50) Affichage de l'emplacement des bornes de recharge		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}	<u>Système multimédia MBUX avec navigation préinstallée</u>	Offert dans les modèles EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE
51) Recharge Mercedes Me		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EQB: 1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2022 Tous les autres modèles: 1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}	<u>MBUX Système multimédia MBUX avec navigation préinstallée; 28 U</u>	Offert dans les modèles EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE
52) Démarrage à distance		<input type="checkbox"/>		1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}	Démarrage à distance 26U	Offert dans les modèles Classe A, CLA, GLA, GLB, Classe C, Classe E, CLS, Classe S, GLC, GLE, GLS, Classe G 2019, Classe A, CLA, GLA, GLB, Classe C, Classe E, CLS, Classe S, GLC, GLE, GLS, Classe G, GT quatre portes 2020 et plus récents, et SL, EQB, EQS, VUS EQS, EQE, VUS EQE 2022 et plus récents

Mercedes me connect Aperçu des services ¹⁾	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen du portail Mercedes me	Utilisation possible avec un compte d'utilisateur Mercedes me au moyen de l'application Mercedes me ou de l'application Web Mercedes me ¹⁾	Utilisation possible au moyen du système d'infodivertissement dans le véhicule	Durée	Options supplémentaires requises (Codes d'équipement d'origine)	Offert dans les modèles suivants à compter de la date de production
Disponibilité à des fins d'utilisation			Autres renseignements			
53) Localisateur de véhicule volé				1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}		Offert sur tous les véhicules de tourisme Mercedes-Benz 2019 et plus récents (sauf la Classe B)
54) Infos radio élargies			<input type="checkbox"/>	1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}	MBUX Système multimédia : et 22U et 853 ou 810 ou 811	Classe S (L'année modèle 2021 et plus récents) EQS (L'année modèle 2022 et plus récents) Berline de Classe C (L'année modèle 2022 et plus récents)
55) Suivi service radio			<input type="checkbox"/>	1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}	MBUX Système multimédia : et 22U et 853 ou 810 ou 811	Classe S (L'année modèle 2021 et plus récents) EQS (L'année modèle 2022 et plus récents) Berline de Classe C (L'année modèle 2022 et plus récents)
56) Fonctions de projection DIGITAL LIGHT pour animations			<input type="checkbox"/>	1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}	Fonctions de projection DIGITAL LIGHT (PAX) et fonctions de projection pour animations (43U)	EQE (L'année modèle 2023 et plus récents) EQS (L'année modèle 2022 et plus récents)
57) Mini-jeux *			<input type="checkbox"/>	1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}		EQE (L'année modèle 2023 et plus récents) EQS (L'année modèle 2022 et plus récents) * TETRIS® est disponible en exclusivité sur l'EQS
58) Expérience sonore			<input type="checkbox"/>	1 an à partir de l'activation à compter de l'année modèle 2023 ^{4) 5)}	Système de son surround Burmester® (810) et rien AMG (PUF)	EQE (L'année modèle 2023 et plus récents) EQS (L'année modèle 2022 et plus récents)

= Les services peuvent être utilisés au moyen de ce dispositif technique.

1) Offert à l'usage du conducteur principal et des co-utilisateurs.

2) Les services ne sont offerts que pour les véhicules électriques et rechargeables.

3) Dans le cas des séries de modèles désignées, les services nécessitent un forfait de données d'un contrat de téléphonie mobile distinct auprès d'un fournisseur de services de télécommunications, qui peut être acheté au moyen du portail client.

4) Activation possible dans l'année qui suit l'inscription initiale ou, s'il est antérieur, le commencement de l'utilisation.

5) Activation par création d'un compte d'utilisateur Mercedes me, acceptation des conditions d'utilisation et pairage du véhicule.

6) Mercedes-Benz Canada Inc. se réserve le droit de modifier ou d'interrompre des services Mercedes me connect à tout moment sans préavis ni éventuelle obligation. Par exemple, les technologies pouvant évoluer et évoluant au fil des ans, les technologies actuellement utilisées pour les services Mercedes me connect peuvent devenir obsolètes ou être remplacés par d'autres technologies ou des technologies différentes, notamment des signaux cellulaires ou Wi-Fi différents, ce qui pourrait entraîner une incompatibilité entre les services Mercedes me connect et votre véhicule. Mercedes-Benz Canada Inc. ne saurait être tenue responsable de l'achat pour votre véhicule et/ou votre appareil cellulaire de nouvelles technologies qui pourraient éventuellement être nécessaires pour rétablir la compatibilité entre les services Mercedes me connect et votre véhicule ni des mises à jour nécessaires pour tenir compte de telles nouvelles technologies.